

RAPPORT ANNUEL

2023
2024

DÉCLARATION
DE PERFORMANCE
EXTRA-FINANCIÈRE





RAPPORT ANNUEL

2023
2024



1

RAPPORT DE GESTION AU 30 JUIN 2024

05

Faits marquants de l'exercice	05
Résultats économiques	06
Perspectives	08

2

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 30 JUIN 2024

09

3

ÉTATS CONSOLIDÉS

10

Principales données consolidées	10
Bilan consolidé	11
Compte de résultat consolidé	11
Tableau des flux de trésorerie	12
Liste des sociétés consolidées au 30 juin 2024	13

4

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

14

Faits marquants de l'exercice	14
Principes de consolidation	14
Périmètre de consolidation	15
Règles comptables et méthodes d'évaluation	15
Notes sur le bilan consolidé	18
Notes sur le compte de résultat consolidé	26
Autres informations	29

5

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

31



1

RAPPORT DE GESTION AU 30 JUIN 2024

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2023-24 s'inscrit dans le plan stratégique du Groupe Bayard qui a redéfini son ambition pour ses différents publics, à horizon 2026.

L'activité jeunesse (Bayard Jeunesse, Milan) a réaffirmé ses priorités sur l'enfance et la petite enfance pour l'ensemble de ses métiers et de ses marques. La stratégie de développement à l'international et sur le digital a été renforcée ; elle s'appuie sur les filiales du Groupe, ses partenariats et des acquisitions de sociétés extérieures (Edoki avec Maternelle Montessori, News-O-Matic, premier média digital d'actualité quotidienne pour les enfants nord-américains), ainsi que sur la plateforme BayaM de Bayard Jeunesse, qui devient une référence pour les parents soucieux d'un accès intelligent et sécurisé aux écrans ; elle capitalise sur un fonds audio qui a été structuré et déploie sa distribution dans le monde. Les points forts en France ont été consolidés sur les métiers de l'édition et de la presse, avec une vitalité renouvelée sur les marchés de la bande dessinée et du documentaire, où le Groupe est leader.

Le pôle Grand public a vu ses audiences globales croître tout au long de l'année, porté par une démographie en grande vitalité. Engagé dans une stratégie de la valeur, le média *Notre temps* a rajeuni son public avec l'acquisition des Talents d'Alphonse – démarche d'accompagnement pour la préparation de fin de carrière – et la poursuite active de la diversification (magazine santé & bien-être, salon des seniors, Club Landoy...). L'hebdomadaire *Le Pèlerin* affiche une bonne santé économique à l'occasion de ses 150 ans d'existence.

Le quotidien *La Croix* a reçu un grand nombre de prix tout au long de l'année, signe que sa stratégie éditoriale autour du long format en particulier a su engager les lecteurs. L'année a été également consacrée à la mise en place d'un nouveau système rédactionnel qui doit permettre aux abonnés digitaux d'accéder à un plus grand nombre de ressources autour de l'information. Comme pour l'ensemble des quotidiens, l'année a été riche en événements permettant un développement notable des audiences.

Enfin, le pôle Culture & Religion a poursuivi son travail de proximité avec les communautés chrétiennes en reprenant l'activité de pèlerinages BIPEL, entreprise leader sur son secteur. Le mensuel *Prions en Église* a vu le nombre de ses abonnés digitaux augmenter de manière significative tout au long de l'année.

Dans un marché en forte mutation, le Groupe a concentré ses investissements au bénéfice de ses grands secteurs éditoriaux, afin d'être en mesure de soutenir leur développement. Dans ce contexte, le Groupe a cédé ses magazines *Terre Sauvage*, *Alpes Magazine* et *Bretagne Magazine* en fin d'exercice afin d'impulser une nouvelle dynamique à ses activités.

L'année 2023-24 est ainsi marquée par la poursuite d'une politique d'investissements volontaristes malgré un contexte difficile pour les médias et pour le Groupe Bayard : appropriation des revenus publicitaires par les plateformes, fragilité de la distribution, évolutions rapides des usages, en particulier chez les plus jeunes. L'arrivée de nouvelles compétences dans le Groupe a permis dès la fin de l'exercice de poser un plan à quatre ans de transformation digitale ambitieux.

Pionnier dans le secteur de la presse et de l'édition, le Groupe a acquis la qualité d'entreprise à mission en janvier 2023. Cette décision officialise un engagement de toujours où la finalité de l'entreprise est orientée vers le bien commun ; elle marque une volonté d'élargir encore le potentiel d'impact sociétal de Bayard, conforte son attachement à la qualité de sa production éditoriale et de son lien aux publics. Le comité de mission a été inauguré et produira son premier rapport à l'Assemblée Générale du 13 novembre 2024.



336,8 M€
DE CHIFFRE D'AFFAIRES
CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES

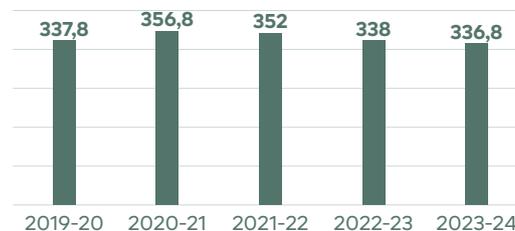
Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice s'élève à 336,8 M€, en stabilité par rapport à 2022-23 (-0,4 %).

À change et périmètre constants, le chiffre d'affaires du Groupe recule de 4,7 %. Les mouvements de périmètre ayant un impact sur la variation du chiffre d'affaires consolidé entre les deux exercices sont l'entrée dans le périmètre d'Alphonse (entrée en avril 2023), de Press4Kids (entrée en juin 2023), et de BIPEL (entrée en juillet 2023).

Les sociétés françaises contribuent au chiffre d'affaires à hauteur de 307,1 M€, et les sociétés étrangères à 29,7 M€, représentant ainsi 8,8 % du chiffre d'affaires consolidé.

Chiffre d'affaires annuel en millions d'euros

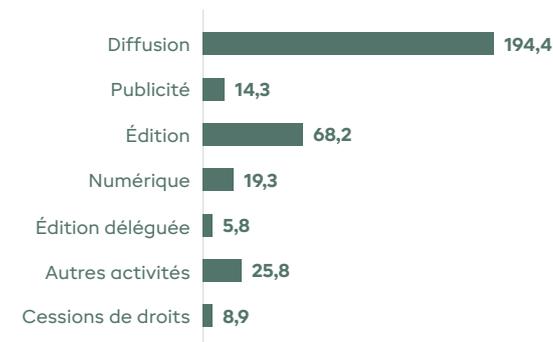


Le chiffre d'affaires diffusion presse s'élève à 194 M€ (-6,1 % par rapport à 2022-23). Le chiffre d'affaires issu des offres d'abonnement est en baisse de 6,2 % et représente 81 % du chiffre d'affaires diffusion, s'appuyant sur un portefeuille de 3,3 millions d'abonnements payants, avec un panier moyen en augmentation. Les ventes au numéro reculent quant à elles de 5,6 %.

Les revenus publicitaires du Groupe (4,3 % du chiffre d'affaires total) affichent un repli de 6,6 %.

Répartition du chiffre d'affaires en millions d'euros

Exercice 2023-24



Les ventes de livres du Groupe représentent 20 % du chiffre d'affaires consolidé (en évolution de -3,9 % par rapport à 2022-23).

Le chiffre d'affaires numérique (hors publicité) progresse de 38,4 % et 13,6 % à change et périmètre constants. La croissance liée au périmètre provient des entrées des sociétés Alphonse et de Press4Kids.

Le chiffre d'affaires des autres activités est en forte croissance (+11 M€, soit +78 %), suite notamment à l'acquisition de BIPEL.

Parallèlement, le Fonds de dotation Bayard - Agir pour une société du lien, créé en 2022 pour servir les engagements de la mission de Bayard, est entré pleinement en action. Destiné à inclure les publics éloignés de la culture et à contribuer à l'innovation sur de nouvelles médiations, il a soutenu sur l'exercice une dizaine de projets contribuant à créer du lien et lutter contre l'isolement et la fragmentation de la société. Le dernier en date, « Faut qu'on parle » - rencontre entre citoyens d'opinions opposées - a rapproché les médias *La Croix* et *Brut* pour toucher le plus large public possible.

Enfin, le Groupe a été actif dans le processus des États Généraux de l'information : le Président du Directoire de Bayard a dirigé le groupe de travail « Information et Démocratie », dont les orientations ont été présentées le 12 septembre 2024 lors de la restitution de l'ensemble des travaux des EGI.

Résultats

La marge opérationnelle du Groupe s'élève à 7,2 M€, soit 2,1 % du chiffre d'affaires, contre 12,1 M€ en 2022-23. La marge de l'activité presse se stabilise malgré des coûts de production encore importants, du fait de l'inflation récente, et un recul des diffusions. L'activité édition reste dynamique, avec des résultats qui dégagent un niveau de rentabilité élevé. Enfin, la marge opérationnelle du Groupe est marquée par les investissements digitaux conséquents de l'exercice.

Le résultat d'exploitation du Groupe s'élève à -6,8 M€, contre 4,0 M€ sur l'exercice 2022-23.

Ce résultat inclut -7,8 M€ de coûts de restructuration, contre -3,0 M€ en 2022-23, et -5,7 M€ de dotations aux amortissements et dépréciations des incorporels acquis et des écarts d'acquisition, contre -5,1 M€ en 2022-23. Il inclut également un versement de 0,5 M€ au Fonds de dotation Bayard.

Le résultat financier se monte à 2,2 M€, contre 1,0 M€ en 2022-23. Il bénéficie de la progression des produits financiers sur les placements de trésorerie.

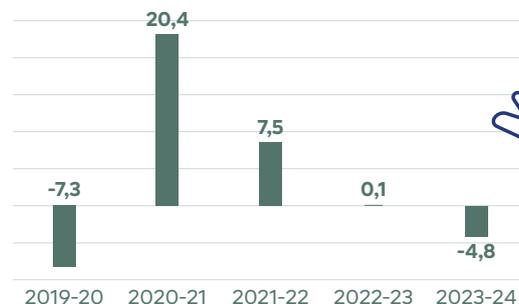
Le résultat exceptionnel s'établit à -0,8 M€, contre -2,6 M€ en 2022-23.

Le Groupe constate en 2023-24 un produit d'impôt de 0,5 M€, contre -1,9 M€ en 2022-23.

Hors charges de restructuration, le résultat net s'élève au 30 juin 2024 à 1,1 M€, contre 2,6 M€ l'année précédente.

Le résultat net du Groupe s'élève au 30 juin 2024 à -4,8 M€, contre 0,1 M€ l'année précédente.

Résultat net, part du Groupe
en millions d'euros



Trésorerie et bilan

La trésorerie du Groupe est structurellement excédentaire grâce aux ressources importantes de fonds de roulement générées par les abonnements.

La trésorerie brute disponible s'élève à 93,4 M€ au 30 juin 2024, contre 103,6 M€ au 30 juin 2023.

L'exploitation génère une consommation de trésorerie de 8,4 M€ :

- > la marge brute d'autofinancement s'élève à 6,3 M€ ;
- > le besoin en fonds de roulement augmente de 9,5 M€, du fait notamment d'un décalage de règlement de 10 M€ de dettes de juin 2023 sur juillet 2023 ;
- > les abonnements à servir reculent de 5,2 M€.

La trésorerie affectée aux opérations d'investissement et cession a représenté un décaissement net de 6,0 M€. Il inclut l'effet des acquisitions de la société BIPEL et du rachat des 49 % complémentaires de Jaune Citron (Poppik), ainsi que l'investissement dans le fonds d'investissement Educapital, spécialisé dans l'EdTech.

La trésorerie générée par le financement a représenté un encaissement net de 4,2 M€ suite notamment au tirage de 5 M€ de lignes de crédit supplémentaires par rapport à l'exercice précédent.

La trésorerie nette des dettes financières diminue de 15,6 M€ sur l'exercice et atteint 76,6 M€, contre 92,2 M€ au 30 juin 2023.

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à 68,1 M€, contre 72,5 M€ au 30 juin 2023.

PERSPECTIVES

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Au début du mois de septembre 2024, le Groupe Bayard a fait l'objet d'une cyberattaque, rapidement maîtrisée en lien avec les autorités compétentes et sans impact notable sur l'activité.

Perspectives d'avenir

Le Groupe Bayard est confiant dans sa capacité à innover et accélérer sa transformation numérique afin de répondre aux nouveaux usages de ses publics, et élargir l'accessibilité de ses produits et services.

Il poursuit sa politique ambitieuse d'investissements technologiques et de recherche de nouveaux talents, tout en consolidant ses propositions éditoriales sur le papier bénéficiant de la confiance et de la fidélité de ses publics.

Dans un environnement géopolitique et macroéconomique incertain, et compte tenu de marchés moins porteurs et des tensions sur les coûts, le Groupe poursuit par ailleurs son travail d'adaptation.

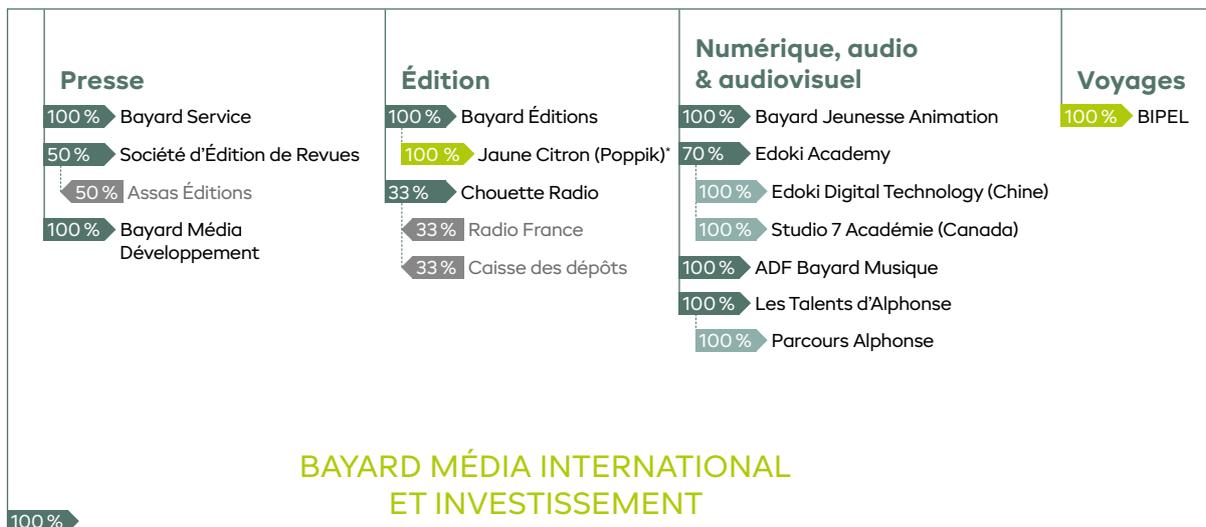
Entreprise à mission, le Groupe poursuit également sa forte ambition en matière de responsabilité sociale et sociétale, portée à un niveau stratégique. Le déménagement du siège social du Groupe à Malakoff prévu pour mars 2025, répondant à des objectifs environnementaux, sociaux et économiques, s'inscrit pleinement dans cette stratégie.



2

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 30 JUIN 2024

BAYARD



100 %

Milan

- 100 % Éditions Milan
- 100 % Milan Presse

International

- 100 % Bayard Presse Benelux (Belgique)
 - 100 % Sailer (Allemagne)
 - 100 % Bayard Ediciones (Espagne)
 - 100 % Bayard Presse Asie (Hong Kong)
 - 100 % Bayard Inc. (États-Unis)
 - 85 % Press4Kids
 - 13,1 % Bayard Presse (Canada)
 - 86,9 %
 - 24 % Publications Bailly
 - 76 %
 - 50 % Publications BLD
 - 100 % Éditions Novalis
 - 100 % Bayard Canada Livres
 - 100 % Owls Kids Books
 - 25,6 %
 - 24,4 % Publications Senior (Canada)
 - 50 % TVA Publications
 - Assomption Canadienne
- 100 % Bayard Côte d'Ivoire (Holding)
 - 100 % Bayard Afrique (Côte d'Ivoire)

■ Acquisitions exercice 2023-24

* Cession intragroupe d'Éditions Milan à Bayard Éditions et acquisition des 49 % restants

3

ÉTATS CONSOLIDÉS

PRINCIPALES DONNÉES CONSOLIDÉES

En milliers d'euros	Exercice 2019-20	Exercice 2020-21	Exercice 2021-22	Exercice 2022-23	Exercice 2023-24
Chiffre d'affaires hors taxes	337 795	356 786	351 974	338 003	336 819
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	5 345	26 039	14 274	6 994	-2 907
Résultat net part du Groupe	-7 262	20 389	7 523	103	-4 839
Capitaux propres part du Groupe	44 973	65 155	72 621	72 471	68 072
Abonnements à servir	71 068	70 697	66 644	63 184	58 049
Marge brute d'autofinancement	6 858	23 372	17 858	9 493	6 254
Trésorerie affectée aux investissements ^[1]	744	-4 696	19 697	14 915	5 994
Trésorerie nette ^[2]	87 002	112 559	109 962	92 159	76 551
Effectif moyen des sociétés intégrées globalement	1 635	1 642	1 646	1 653	1 594

[1] Nette des cessions

[2] Valeurs mobilières de placement nettes de provision et disponibilités après déduction des dettes financières



BILAN CONSOLIDÉ

Actif (en milliers d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Immobilisations incorporelles	62 541	58 380
> Dont écarts d'acquisition	27 330	26 475
Immobilisations corporelles	5 120	7 039
Immobilisations financières	2 319	3 075
Titres mis en équivalence	5 082	5 076
Actif immobilisé	75 062	73 570
Stocks et en-cours	22 923	21 116
Clients et comptes rattachés	43 725	42 498
Autres créances et comptes de régularisation	28 176	31 997
Valeurs mobilières de placement	88 625	72 573
Disponibilités	16 051	20 761
Actif circulant	199 500	188 945
Total de l'actif	274 562	262 515

Passif (en milliers d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Capital	16 500	16 500
Primes	0	0
Réserves et résultat consolidés	57 616	53 431
Autres	-1 645	-1 858
Capitaux propres (part du Groupe)	72 471	68 072
Intérêts minoritaires	490	158
Autres fonds propres	10 000	10 000
Provisions pour risques et charges	12 824	12 853
Emprunts et dettes assimilées	12 517	16 783
Fournisseurs et comptes rattachés	38 662	40 856
Autres dettes et comptes de régularisation	127 599	113 792
> Dont abonnements à servir	63 184	58 049
Dettes	178 778	171 431
Total du passif	274 562	262 515

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En milliers d'euros	Exercice 2022-23	Exercice 2023-24
Chiffre d'affaires	338 003	336 819
Coûts des ventes ^[1]	-220 057	-214 855
Charges commerciales ^[1]	-85 154	-78 259
Charges administratives ^[1]	-31 131	-51 030
Autres produits et charges d'exploitation	5 332	4 418
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	6 994	-2 907
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-3 019	-3 883
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	3 975	-6 790
Charges et produits financiers	970	2 192
Charges et produits exceptionnels	-2 611	-752
Impôts sur les résultats	-1 879	465
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence	-141	137
Résultat net de l'ensemble consolidé	314	-4 748
Intérêts minoritaires	-210	-91
Résultat net part du Groupe	103	-4 839

Bénéfice par action (en euros) 2,50 -117,3

[1] Cf. note « Résultat d'exploitation » expliquant le changement de présentation

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	Exercice 2022-23	Exercice 2023-24
Opérations d'exploitation		
Résultat part du Groupe	103	-4 839
Résultat part des minoritaires	210	91
Résultat net (part du Groupe + minoritaires)	314	-4 748
Élimination des amortissements	6 103	10 648
Élimination des provisions et subventions virées au compte de résultat	1 853	597
Élimination de la variation des impôts différés	-340	-296
Élimination des plus ou moins-values de cession	1 422	190
Élimination des résultats des sociétés mises en équivalence	141	-137
Marge brute d'autofinancement	9 493	6 254
Trésorerie provenant de distribution ou d'apport des sociétés mise en équivalence	-69	-
Incidence de la variation du BFR (hors abonnements à servir)	-6 185	-9 496
Variation des abonnements à servir	-4 313	-5 183
A - Trésorerie générée par l'exploitation	-1 074	-8 424
Opérations d'investissement		
Investissements	-4 221	-4 502
Cessions d'immobilisation et réduction des immobilisations financières	253	150
Variations de périmètre	-10 947	-1 642
B - Trésorerie affectée aux investissements	-14 915	-5 994
Opérations de financement		
Subventions d'investissement	319	-147
Émission/remboursement d'emprunts	9 255	4 353
Sous-total financement stable	9 573	4 207
Variation des comptes courants nets	-852	7
C - Trésorerie provenant du financement	8 722	4 213
D - Incidence de la variation des taux de change	-178	-6
Variation de trésorerie (A + B + C + D)	-7 445	-10 211
Trésorerie à l'ouverture	111 027	103 581
Trésorerie à la clôture	103 581	93 370
Variation de la trésorerie	-7 445	-10 211

LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 30 JUIN 2024

Sociétés françaises	IG IP MEE	% contrôle	% intérêt
BAYARD S.A. 18, rue Barbès - 92128 Montrouge Cedex (SIREN : 542 042 486)	IG	100	100
BAYARD MÉDIA INTERNATIONAL ET INVESTISSEMENT SAS (BMII) 18, rue Barbès - 92128 Montrouge Cedex (SIREN : 352 912 802)	IG	100	100
BAYARD JEUNESSE ANIMATION SAS (BJA) 18, rue Barbès - 92128 Montrouge Cedex (SIREN : 442 207 551)	IG	100	100
SOCIÉTÉ D'ÉDITION DE REVUES S.A. (SER) 14, rue d'Assas - 75006 Paris (SIREN : 429 795 974)	IP	50	50
BAYARD MÉDIA DÉVELOPPEMENT SAS (BMD) 18, rue Barbès - 92128 Montrouge Cedex (SIREN : 507 389 252)	IG	100	100
BAYARD SERVICE SAS (BS) 23, rue de la Performance, Europarc BV4 - 59650 Villeneuve-d'Ascq (SIREN : 458 506 011)	IG	100	100
BAYARD ÉDITIONS SAS (BE) 18, rue Barbès - 92128 Montrouge Cedex (SIREN : 428 771 778)	IG	100	100
LA CHOUETTE RADIO SAS MERLIN 18, rue Saint-Marc - 75002 Paris (SIREN : 895 405 967)	MEE	33	33
ADF BAYARD MUSIQUE SAS (ADFBM) 23, rue de la Houssaye - 49410 Saint-Laurent-du-Mottay (SIREN : 552 021 990)	IG	100	100
EDOKI ACADEMY SAS 18, rue Barbès - 92128 Montrouge Cedex (SIREN : 751 962 796)	IG	70	70
MILAN PRESSE SAS 1, rond-point Eisenhower - 31101 Toulouse (SIREN : 342 069 143)	IG	100	100
ÉDITIONS MILAN SAS 1, rond-point Eisenhower - 31101 Toulouse (SIREN : 384 209 870)	IG	100	100
JAUNE CITRON SAS (POPIK) 56 bis, rue Pierre Brossolette - 92500 Rueil-Malmaison (SIREN : 509 539 003)	IG	100	100
BIPEL SAS 27 bis, boulevard Solférino - 35000 Rennes (SIREN : 379 085 244)	IG	100	100
LES TALENTS D'ALPHONSE SAS 18, rue Barbès - 92128 Montrouge Cedex (SIREN : 830 858 064)	IG	100	100
PARCOURS ALPHONSE SAS 59, rue de Ponthieu, Bureau 326 - 75008 Paris (SIREN : 922 669 015)	IG	100	100

Sociétés étrangères	IG IP MEE	% contrôle	% intérêt
Europe			
BAYARD PRESSE BENELUX S.A. 50, rue de la Fusée - Boîte 10 - 1130 Bruxelles BELGIQUE	IG	100	100
JM SAILER VERLAG GMBH & CO. KG Linan Ammon Strasse 30 - 90741 Nurnberg ALLEMAGNE	IG	100	100
JM SAILER VERLAG GMBH Linan Ammon Strasse 30 - 90741 Nurnberg ALLEMAGNE	IG	100	100
BAYARD EDICIONES S.A. Calle Alcala 261-265 - 28027 Madrid ESPAGNE	IG	100	100
Amérique			
BAYARD PRESSE CANADA INC. 4475, Frontenac Street, Montréal, Qc H2H 2S2 - Montréal Québec CANADA	MEE	13,1	100
PUBLICATIONS SENIOR INC. 4475, Frontenac Street, Montréal, Qc H2H 2S2 - Montréal Québec CANADA	IP	24,4	50
BAYARD INC. Assumption University, 500 Salisbury Street, La Maison - Room 304, Worcester, MA 01609 - USA	IG	100	100
STUDIO 7 ACADEMIE INC. 24, avenue Mont-Royal Ouest #301, H2T 2S2 - Montréal Québec CANADA	IG	100	70
PRESS4KIDS INC. 55 East 59th Street, 9th floor New York, NY 10022 USA	IG	85	85
Asie/Afrique			
BAYARD PRESSE ASIE - GDS PUBLISHING CIE LTD Room 8.9F, Block A Hong Kong industrial centre 489-491 Castle peak Road Cheung sha wan Kowloon HONG KONG	IG	100	100
EDOKI DIGITAL TECHNOLOGY (BEIJING) LIMITED COMPANY Room 501-39, 5th floor, No. 61 Mid Road, East #rd Ring Road Chaoyang District Beijing CHINE	IG	100	70
BAYARD CÔTE D'IVOIRE Riviera 3, Lot n° 1076, Îlot n° 116, Abidjan CÔTE D'IVOIRE	IG	100	100
BAYARD AFRIQUE Riviera 3, Lot n° 1076, Îlot n° 116, Abidjan CÔTE D'IVOIRE	IG	100	100

4

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le Groupe s'inscrit dans un écosystème des médias tendu. Il accélère sa transformation en innovant pour s'adapter aux nouveaux usages, en investissant dans son développement digital, en intégrant les acquisitions externes et favorisant les synergies créatives. Société à mission depuis janvier 2023, Bayard affirme sa place d'acteur de médias pour le bien commun et la recherche toujours plus avancée de qualité éditoriale et d'attention à ses publics.

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Référentiel comptable et changements de méthodes comptables

Les comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables du 9 octobre 2020. Ce règlement s'appliquant aux comptes consolidés afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021.

Conformément à l'article 4 dudit règlement, ces dispositions ont été appliquées de manière prospective aux transactions intervenues après la date de première application ainsi qu'aux contrats conclus après cette même date.

Il convient toutefois de rappeler que les méthodes comptables obligatoires suivantes étaient déjà retenues pour l'établissement des comptes consolidés antérieurs :

- > immobilisation des coûts de développement éligibles à la capitalisation ;
- > comptabilisation des contrats de crédit-bail et assimilés en tant qu'acquisition d'actifs et endettement financier.

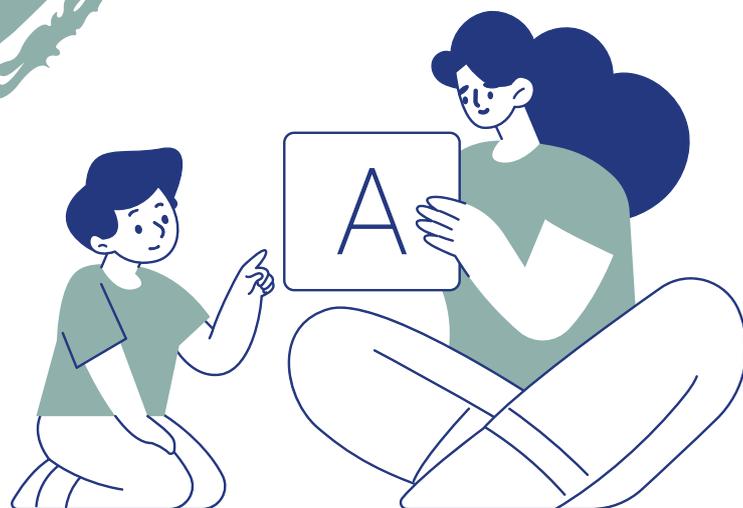
Le Groupe applique, le cas échéant, les méthodes de référence énoncées par le règlement ANC n° 2020-01, à l'exception des engagements pour indemnités de fin de carrière comme mentionné dans la note « Provisions ».

Modalités de consolidation et opérations internes

Les méthodes de consolidation utilisées sont :

- > l'intégration globale en cas de contrôle exclusif du Groupe ;
- > l'intégration proportionnelle en cas de contrôle conjoint : partage du contrôle entre les actionnaires et décisions de gestion unanimes ;
- > la mise en équivalence pour les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, qui est présumée à partir du moment où le Groupe détient au moins 20 % du capital.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés. Lorsque ces opérations ont été réalisées avec une entité consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle, elles sont éliminées par application du pourcentage de contrôle du Groupe dans cette entité.



Dates d'arrêté comptable

Les comptes sociaux de la majeure partie des sociétés consolidées sont arrêtés au 30 juin 2024. Des situations intermédiaires sont établies pour les sociétés qui n'ont pas clôturé au 30 juin 2024.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis en euros suivant la méthode du cours de clôture selon laquelle :

- > les postes de bilan sont convertis sur la base du cours de change en vigueur à la fin de l'exercice à l'exception des comptes de capitaux propres pour lesquels les taux historiques sont utilisés ;
- > les postes du compte de résultat sont convertis sur la base de la moyenne des cours de l'année. La différence de conversion qui en résulte est portée en réserve de conversion.

Information sectorielle

En application du règlement ANC 2020-01, la segmentation retenue est l'appartenance géographique des sociétés du Groupe : sociétés françaises et sociétés étrangères.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La société consolidante du Groupe est Bayard S.A. Au 30 juin 2024 et au 30 juin 2023, 29 et 28 sociétés sont respectivement consolidées.

Les variations de périmètre de l'exercice sont les suivantes :

- > acquisition début juillet 2023 par Bayard S.A. de BIPEL, société qui organise depuis 1990 pour les chrétiens de toute génération des pèlerinages en France, en Europe et à l'étranger ;
- > acquisition par Bayard Éditions de 49 % du capital de Poppik le 15 mai 2024, portant la participation du Groupe à 100 % ;
- > cession de la participation Bretagne Publications par Milan Presse le 30 juin 2024 (50 %).

RÈGLES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût historique ou, le cas échéant, à leur juste valeur pour les actifs provenant des sociétés acquises.

Les immobilisations incorporelles se décomposent en quatre grandes catégories :

- > écarts d'acquisition, amortis sur une durée maximale de 20 ans ;
- > marques et titres de publication non amortis, ou amortis sur une durée maximale de 30 ans ;
- > droits intellectuels et commerciaux, amortis sur une durée maximale de 10 ans ;
- > autres immobilisations incorporelles (logiciels principalement, amortis sur une durée maximale de 8 ans, et productions audiovisuelles en cours).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût historique ou, le cas échéant, à leur juste valeur pour les actifs provenant des sociétés acquises.

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail d'une importance significative sont retraités de façon à faire apparaître la valeur du bien en immobilisations et, en contrepartie, un montant équivalent en dettes financières. Dans le compte de résultat, l'amortissement et la charge financière sont substitués à la redevance.

Les durées d'amortissement, déterminées sur la base des durées d'utilité, sont les suivantes :

- > constructions : 20 ans maximum, sauf pour les États-Unis où la durée est de 40 ans ;
- > installations techniques, matériel et outillage : 3 à 5 ans ;
- > autres immobilisations corporelles :
 - > agencements et installations : 8 à 11 ans ;
 - > matériel informatique : 3 à 5 ans ;
 - > matériel et mobilier de bureau : 5 à 11 ans.

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises (acquisitions d'entités...) sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Cette méthode conduit à la comptabilisation des actifs et passifs des entités acquises à leur juste valeur.

La différence entre le coût d'acquisition des titres acquis et l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition. Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le Groupe se donne jusqu'à la clôture du premier exercice ouvert après l'exercice de l'acquisition pour finaliser l'analyse des écarts de

première consolidation. Parmi les principaux actifs justifiant d'une évaluation particulière lors d'une acquisition peuvent être cités :

- > les actifs incorporels tels que les marques ou titres de publication, dans la mesure où ceux-ci peuvent être déterminés par une méthode d'évaluation suffisamment précise et objective, permettant le suivi de leur valeur dans le temps ;
- > les actifs corporels sur la base d'évaluation résultant notamment de rapports d'expertise.

En application des normes comptables, un impôt différé passif est constaté pour prendre en compte les distorsions existantes entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs susceptibles de résulter du processus d'allocation du prix d'acquisition.

Appréciation de la valeur des actifs incorporels

La valeur économique des écarts d'acquisition et des actifs incorporels est appréciée lors de chaque clôture, en cas d'indice de perte de valeur. Si la valeur économique ainsi obtenue apparaît inférieure à la valeur nette comptable de l'actif, et si aucun autre indicateur économique ne justifie cet écart, une dépréciation est constituée dans les comptes.

➤ Marques

La valeur recouvrable des marques est déterminée selon la méthode de capitalisation des redevances de chiffre d'affaires.

➤ Écarts d'acquisition

Soumis à un test annuel de valeur au niveau de leur marché (quotidien, public jeunesse, public chrétien, grand public), leur valeur recouvrable est déterminée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés.

Stocks

Les stocks de produits finis sont dépréciés selon les règles fiscales applicables à l'édition (provision pour mévente). Pour les travaux en cours, une provision peut être constituée à la clôture de l'exercice pour les projets d'édition non parus ou sur les titres pour lesquels un risque est identifié.

Les stocks de papier font l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur vénale du stock est inférieure au coût d'entrée ou lorsque leur consommation devient improbable.

Créances

Les à-valoir versés aux auteurs sont comptabilisés en avances et acomptes versés. Les à-valoir versés au titre d'un ouvrage dont les ventes estimées ne permettront pas de couvrir cette avance font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Fiscalité

Les effets de la fiscalité différée, qui résultent des décalages temporaires existant dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif diffère de sa valeur fiscale, sont neutralisés par la comptabilisation d'impôts différés actifs ou passifs.

Au niveau de chaque entité fiscale (société ou groupe de sociétés adhérentes à un régime d'intégration fiscale), les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

En application de la méthode du report variable, l'effet éventuel des modifications de taux d'imposition est enregistré au compte de résultat de l'exercice au cours duquel ces changements sont devenus définitifs (principe du dernier taux voté).

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur prix d'achat. Une provision est constituée ligne par ligne si le cours de fin d'exercice est inférieur au cours d'achat.

Instruments financiers

Les instruments de couverture sont valorisés à la valeur de marché à la date de clôture.

Autres fonds propres

Les obligations remboursables en actions, souscrites par les actionnaires de Bayard S.A., sont inscrites sous cette rubrique, conformément à la dérogation prévue par l'ANC dans sa recommandation n° 2022-02 du 13 mai 2022.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées en conformité avec le règlement sur les passifs (règlement ANC n° 2014-03). Ce règlement définit un passif comme un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation (légale, réglementaire ou contractuelle) de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Dans l'activité édition, des provisions sur retour sont calculées statistiquement, en tenant compte du taux de retour constaté sur l'année précédente. La provision constituée correspond à la marge réalisée sur les ventes de l'année précédente. Pour les collections de livres de poche qui ne sont pas réintégrées en stock mais pilonnées, l'éditeur calcule la provision sur la base du chiffre d'affaires.

En application de l'Avis du CNC n° 2004-05, les prestations susceptibles d'être versées au titre des médailles du travail sont comptabilisées en provisions pour risques et charges.

À l'exception des indemnités liées au contrat génération qui font l'objet d'une provision dans les comptes, les engagements de retraite, y compris les indemnités de fin de carrière, ne sont pas comptabilisés en provision pour risques et charges et figurent dans les engagements hors bilan.



Comptabilisation des opérations faites en devises

Les pertes et gains de change latents sur dettes et créances en devises sont inscrits au bilan respectivement en « écarts de conversion actifs » et en « écarts de conversion passifs ». Les « écarts de conversion actifs » font l'objet d'une provision à concurrence du risque non couvert.

Les écarts de conversion résultant de la conversion des disponibilités sont portés au compte de résultat.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé est la somme des chiffres d'affaires du Groupe et des cessions de droits, retraitée des opérations entre les filiales du Groupe.

Abonnements à servir

Le chiffre d'affaires abonnement afférent aux publications papier ou contenus digitaux est constaté au fur et à mesure du service des abonnements. Le montant des abonnements souscrits et correspondant aux numéros de la publication papier ou aux mois des abonnements digitaux restant à servir figure au passif sous la rubrique « Abonnements à servir », qui est incluse dans « Autres dettes et comptes de régularisation ».

Frais de lancement des titres de presse

Ils sont comptabilisés en charge sur l'exercice au cours duquel les dépenses sont réalisées.

Éléments exceptionnels

Les éléments qui y figurent sont ceux prévus par le plan comptable général, les charges et les produits dont le niveau est significatif et qui correspondent à des événements non récurrents ou à des éléments non inhérents à l'activité de l'entreprise.

Estimations

L'établissement des comptes consolidés nécessite que la Direction procède à des estimations et retenue des hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif (valorisation des immobilisations incorporelles, détermination des provisions pour risques et charges...). Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou de situations existant à la date d'établissement des comptes qui peuvent, le cas échéant, se révéler différentes de la réalité.

NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

Immobilisations incorporelles

↳ Décomposition sectorielle

En milliers d'euros	Valeur nette	Valeur brute	Amortissement et provision pour dépréciation	Valeur nette
	30 juin 2023		30 juin 2024	
Sociétés françaises	56 305	178 507	-125 750	52 757
Sociétés étrangères	6 235	45 992	-40 368	5 623
Total	62 540	224 499	-166 118	58 380

➤ Variation de l'exercice par nature

En milliers d'euros	1 ^{er} juillet 2023	Acquisitions	Cessions/ Mises au rebut	Autres variations [a]	30 juin 2024
Écarts d'acquisition	87 949	2 944	-	290	91 182
Marques et titres de publications	80 387	0	-14	118	80 490
Droits intellectuels et commerciaux	34 146	1 641	-	1 499	37 286
Autres immobilisations incorporelles	15 992	1 098	-114	-1 435	15 541
Valeurs brutes	218 474	5 682	-128	471	224 499

En milliers d'euros	1 ^{er} juillet 2023	Augmentations - dotations	Diminutions - reprises	Autres variations [a]	30 juin 2024
Écarts d'acquisition	-60 619	-3 883	-	-206	-64 708
Marques et titres de publications	-50 276	-1 782	-	-118	-52 175
Droits intellectuels et commerciaux	-33 737	-2 857	-	-274	-36 868
Autres immobilisations incorporelles	-11 301	-1 323	114	142	-12 367
Amortissements et provisions	-155 932	-9 844	114	-456	-166 118

En milliers d'euros	1 ^{er} juillet 2023	Augmentations - dotations	Diminutions - reprises	Autres variations [a]	30 juin 2024
Écarts d'acquisition	27 330	-939	-	84	26 475
Marques et titres de publications	30 111	-1 781	-14	0	28 315
Droits intellectuels et commerciaux	409	-1 216	-	1 225	418
Autres immobilisations incorporelles	4 691	-225	-	-1 293	3 173
Valeurs nettes	62 541	-4 162	-14	16	58 380

Les écarts d'acquisition concernent principalement :

- > Milan Presse et Éditions Milan, acquis en 2004, totalement amortis ;
- > Edoki, acquis en 2021 ;
- > Les Talents d'Alphonse et Press4Kids acquis en 2023 ;
- > Poppik et BIPEL, acquis au cours de l'exercice, expliquant ainsi la variation de la valeur brute.

Les écarts d'acquisition en cours d'amortissement sont amortis sur une durée comprise entre 8 et 10 ans. Les dotations de l'exercice concernent les amortissements linéaires des écarts d'acquisition.

Les marques et titres de publication incluent notamment les marques américaines, dont Creative Communications for the Parish (« CCP ») acquise en 2004, Pflaum et Catechist acquises en 2014-15, la marque Prions en Église, et la juste valeur des incorporels acquis, en particulier de Milan Presse, Éditions Milan et Sailer. Seuls les marques et titres de publication de Milan Presse et Éditions Milan ne sont pas totalement amortis ou dépréciés.

Les droits intellectuels et commerciaux sont principalement détenus par les sociétés BJA et ADF BM.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des logiciels et des sites internet, ainsi que des coûts de production des séries audiovisuelles en cours.

Les flux figurant en autres variations (a) concernent d'une part le reclassement des immobilisations en cours (« Autres immobilisations incorporelles ») en « Droits intellectuels et commerciaux » et d'autre part les variations de périmètre et de change.

Immobilisations corporelles

▷ Décomposition sectorielle

En milliers d'euros	Valeur nette	Valeur brute	Amortissement et provision pour dépréciation	Valeur nette
	30 juin 2023	30 juin 2024		
Sociétés françaises	2 429	22 283	-17 832	4 451
Sociétés étrangères	2 691	6 333	-3 745	2 588
Total	5 120	28 616	-21 577	7 039

▷ Variation de l'exercice par nature

En milliers d'euros	1 ^{er} juillet 2023	Acquisitions	Cessions/ Mises au rebut	Autres variations [a]	30 juin 2024
Terrains	529	0	0	8	537
Constructions	3 662	18	0	54	3 735
Installations, matériel et outillage industriel	1 226	9	-8	1	1 228
Autres immobilisations corporelles	19 687	949	-406	20	20 250
Immobilisations corporelles en cours	0	2 865	0	0	2 865
Valeurs brutes	25 105	3 842	-414	83	28 616

En milliers d'euros	1 ^{er} juillet 2023	Dotations	Reprises	Autres variations [a]	30 juin 2024
Amortissements et provisions	-19 985	-1 846	301	-47	-21 577
Valeurs nettes	5 120	1 995	-113	36	7 039

Les autres immobilisations corporelles sont constituées principalement d'agencements et installations, ainsi que de matériel informatique. Les investissements de l'exercice correspondent essentiellement à des acquisitions de matériel informatique et aux investissements concernant le nouveau siège social de Bayard S.A.

Les autres variations (a) concernent l'activation durant l'exercice des immobilisations en cours à la clôture précédente et les variations de périmètre.

Immobilisations financières

➤ Décomposition sectorielle

En milliers d'euros	Valeur nette	Valeur brute	Amortissement et provision pour dépréciation	Valeur nette
	30 juin 2023		30 juin 2024	
Sociétés françaises	2 246	4 839	-1 812	3 026
Sociétés étrangères	72	52	-3	49
Total	2 319	4 891	-1 815	3 075

➤ Variation de l'exercice par nature

En milliers d'euros	1 ^{er} juillet 2023	Augmentations	Diminutions	Autres variations [a]	30 juin 2024
Titres de participation non consolidés	1 135	0	-140	-234	761
Créances rattachées à des participations	60	0	0	0	60
Prêts et autres immobilisations financières	3 032	866	-92	264	4 070
Valeurs brutes	4 227	866	-232	29	4 891

En milliers d'euros	1 ^{er} juillet 2023	Dotations	Reprises	Autres variations [a]	30 juin 2024
Provisions	-1 909	-21	114	0	-1 815
Valeurs nettes	2 319	846	-118	29	3 075

➤ Échéancier des prêts et créances immobilisées et des autres immobilisations financières au 30 juin 2024

En milliers d'euros	1 an au plus	2 à 5 ans	> 5 ans	Total répartition
Créances rattachées à des participations	0	0	60	60
Prêts et autres immobilisations financières	16	322	3 733	4 070
Total	16	322	3 792	4 130

Les autres immobilisations financières incluent notamment la participation Bayard dans le fonds d'investissement EdTech Educapital.

Les autres variations (a) concernent notamment un reclassement.

Titres mis en équivalence

En milliers d'euros	Valeur des titres mis en équivalence	Valeur des titres mis en équivalence	Contribution résultat	Contribution résultat	Provision pour risques et charges	Provision pour risques et charges
	30 juin 2023	30 juin 2024	30 juin 2023	30 juin 2024	30 juin 2023	30 juin 2024
Bayard Presse Canada	5 035	5 377	532	430	0	0
Bretagne Publications	21	0	-41	34	0	0
La Chouette Radio	26	-301	-632	-328	0	0
Total	5 082	5 076	-141	137	0	0

Milan Presse a cédé sa participation dans Bretagne Publications le 30 juin 2024.

Les données significatives des comptes de Bayard Presse Canada sont présentées ci-après :

Bayard Presse Canada Principaux agrégats ^[a] En milliers d'euros	Exercice 2022-23	Exercice 2023-24
Immobilisations incorporelles ^[a]	0	0
Capitaux propres retraités ^[a]	4 975	5 318
Chiffre d'affaires social	10 357	8 973
Marge opérationnelle sociale	960	149
Dotation aux amortissements des incorporels et survaleurs	-289	0
Impôts	-294	-121
Contribution au résultat net du Groupe	532	430

[a] Données incluant les retraitements de consolidation

Stocks et en-cours

En milliers d'euros	Valeur nette	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette
	30 juin 2023	30 juin 2024		
Matières premières et autres approvisionnements	4 602	5 729	-565	5 164
En-cours de production de biens	1 761	1 553	0	1 553
Produits intermédiaires et finis (livres essentiellement)	15 714	20 805	-7 312	13 493
Marchandises	846	1 263	-357	906
Total	22 923	29 350	-8 234	21 116

Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	30 juin 2023	30 juin 2024
Sociétés françaises		
Valeurs brutes	43 599	41 914
Provisions	-2 475	-1 623
Total France	41 124	40 291
Sociétés étrangères		
Valeurs brutes	2 907	2 404
Provisions	-306	-197
Total international	2 601	2 206
Valeurs brutes	46 506	44 318
Provisions	-2 781	-1 820
Total	43 725	42 498

Les créances clients ont une échéance inférieure à un an.



Autres créances et comptes de régularisation

En milliers d'euros	30 juin 2023	30 juin 2024
Avances et acomptes versés sur commande	10 029	10 886
Autres créances	32 594	35 195
Comptes de régularisation	6 267	7 550
Écarts de conversion actifs	600	584
Impôts différés actifs	314	314
Valeurs brutes	49 805	54 529
Provisions	-21 629	-22 532
Valeurs nettes	28 176	31 997

Les autres créances et comptes de régularisation incluent notamment :

- > les à-valoir versés aux auteurs ;
- > les créances fiscales et sociales ;
- > les comptes courants avec des sociétés extérieures au Groupe ou non consolidées en intégration globale ;
- > les créances liées aux échanges publicitaires, aux subventions à recevoir.

Valeurs mobilières de placement

En milliers d'euros	30 juin 2023	30 juin 2024
Bayard S.A.	88 125	72 023
Autres sociétés	500	550
Valeurs mobilières de placement	88 625	72 573

Les valeurs mobilières de placement sont principalement composées de comptes à terme.

Disponibilités

En milliers d'euros	30 juin 2023	30 juin 2024
Bayard S.A.	2 936	6 606
Autres sociétés	13 114	14 155
Disponibilités	16 051	20 761

La baisse de la trésorerie nette provient essentiellement des investissements de l'exercice et de l'évolution négative du besoin en fonds de roulement.

Capitaux propres (part du Groupe)

En milliers d'euros	Capital	Réserves consolidées	Réserves de conversion et autres variations	Total
Au 30 juin 2022	16 500	57 518	-1 397	72 621
Résultat de l'exercice	-	103	-	103
Variations des subventions d'investissement	-	-	319	319
Variations de change et autres	-	-5	-567	-572
Au 30 juin 2023	16 500	57 616	-1 645	72 471
Résultat de l'exercice	-	-4 840	-	-4 840
Variations des subventions d'investissement	-	-	-147	-147
Variations de change et autres	-	655	-67	588
Au 30 juin 2024	16 500	53 430	-1 858	68 072

Intérêts minoritaires

En milliers d'euros	30 juin 2023	30 juin 2024
Intérêts minoritaires/Réserves	273	67
Intérêts minoritaires/Écart conversion	7	0
Intérêts minoritaires/Résultat	210	91
Intérêts minoritaires	490	158

Les intérêts minoritaires concernent les sociétés Edoki et Press4Kids.

Autres fonds propres

Le poste « Autres fonds propres » correspond à un emprunt obligataire remboursable en actions d'un montant nominal de 10 M€ représenté par 25 000 obligations de 400 € de nominal, à échéance au 31 octobre 2030.

Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	1 ^{er} juillet 2023	Dotations	Reprise provision utilisée	Reprise provision non utilisée et autres variations	30 juin 2024
Provisions pour retours d'inventus	3 329	-	53	0	3 382
Autres provisions	9 494	5 304	-1 413	-3 914	9 471
Total	12 824	5 304	-1 360	-3 914	12 853

Les autres provisions sont essentiellement composées :

- > de provisions pour charges et litiges sociaux, incluant notamment les provisions pour médailles du travail ;
- > de provisions pour indemnités à verser dans le cadre du contrat de génération ;
- > d'une provision pour indemnité de rupture de contrat ;
- > d'une provision pour remise en état des locaux constituée dans la perspective de la fin de bail du siège social en 2025 ;
- > d'une provision pour risque de non-recouvrement d'une créance fiscale dotée au 30 juin 2023.

Emprunts et dettes assimilées

En milliers d'euros	30 juin 2023	30 juin 2024
Concours bancaires courants	1 407	7
Emprunts à moins d'un an	10 427	15 679
Emprunts entre un et cinq ans	575	989
Emprunts à plus de cinq ans	108	109
Total emprunts	11 110	16 776
Total	12 517	16 783

Bayard S.A. dispose de deux lignes de crédit auprès de deux banques pour un montant total de 30 M€, dont 15 M€ ont été tirés au 30 juin 2024.

Fournisseurs et comptes rattachés

En milliers d'euros	30 juin 2023	30 juin 2024
Sociétés françaises	35 179	37 553
Sociétés étrangères	3 483	3 303
Total	38 662	40 856

Les dettes fournisseurs ont une échéance inférieure à un an.

Autres dettes et comptes de régularisation

En milliers d'euros	30 juin 2023	30 juin 2024
Avances et acomptes reçus sur commande	347	2 329
Autres dettes	56 789	45 919
Comptes de régularisation	2 719	3 139
Écarts de conversion passifs	20	43
Impôts différés passifs	4 541	4 313
Abonnements à servir	63 184	58 049
Total	127 599	113 792

Les autres dettes concernent notamment :

- > les dettes fiscales et sociales pour 32 M€ (vs 30,7 M€ au 30 juin 2023) ;
- > les comptes courants avec des sociétés extérieures au Groupe pour 0,9 M€ (0,9 M€ au 30 juin 2023).

Le poste abonnements à servir s'élève à 63,2 M€ au 30 juin 2023 et à 58 M€ au 30 juin 2024.

Actifs et passifs d'impôts différés par nature

En milliers d'euros	30 juin 2023	30 juin 2024
Différences temporaires	10	-
Impôts différés locaux	306	314
Total impôts différés actifs	315	314
Différences temporaires	1 347	1 179
Évaluation des incorporels	-5 979	-5 581
Impôts différés locaux	0	-2
Autres	89	92
Total impôts différés passifs	-4 543	-4 312
Position nette IDP-IDA	-4 227	-3 998

Les impôts différés passifs concernent essentiellement les immobilisations incorporelles identifiées lors de l'acquisition de Milan Presse et Éditions Milan en 2004.

La diminution des impôts différés passifs provient essentiellement de l'amortissement annuel des immobilisations incorporelles auxquelles ils sont attachés.

Au bilan, les impôts différés sont présentés en position nette au sein de chaque groupe d'intégration fiscale, soit 314 k€ à l'actif et 4 312 k€ au passif.

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Chiffre d'affaires

➤ Chiffre d'affaires par zone géographique

En milliers d'euros	Exercice 2022-23	Exercice 2023-24
Sociétés françaises	309 260	307 015
Sociétés étrangères	28 744	29 805
Total	338 003	336 819

➤ Chiffre d'affaires par activité

En milliers d'euros	Exercice 2022-23	Exercice 2023-24
Diffusion	207 074	194 407
Publicité	15 344	14 337
Édition	70 961	68 205
Autres ^[a]	44 624	59 871
Total	338 003	336 819

[a] Le chiffre d'affaires « Autres » inclut notamment les éditions déléguées, les cessions de droits, les ventes de produits et services dérivés, les ventes de contenu numérique, les échanges et les activités de voyages

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice s'élève à 336,8 M€, contre 338 M€ en 2022-23 (-0,4 %).

- > Le chiffre d'affaires diffusion presse recule de 6,1 %. Le chiffre d'affaires issu des offres d'abonnement est en baisse de 6,2 % et représente 81 % du chiffre d'affaires diffusion, s'appuyant sur un portefeuille de 3,3 millions d'abonnements payants, avec un panier moyen en augmentation. Les ventes au numéro reculent quant à elles de 5,6 %.
- > Les revenus publicitaires du Groupe (4,3 % du chiffre d'affaires total) affichent un repli de 6,6 %.
- > Les ventes de livres du Groupe représentent 20 % du chiffre d'affaires consolidé. Ils sont en baisse de 3,9 %.
- > Le chiffre d'affaires « Autres » progresse fortement : le numérique (hors publicité) progresse de 38,4 % et 13,6 % à change et périmètre constant. La croissance liée au périmètre provient des entrées des sociétés Alphonse et Press4Kids. Le chiffre d'affaires des activités de voyage est en forte croissance (+11 M€, soit +78 %) suite notamment à l'acquisition de BIPEL.

À change et périmètre constants, le chiffre d'affaires du Groupe recule de 4,7 %. Les mouvements de périmètre ayant un impact sur la variation du chiffre d'affaires consolidé entre les deux exercices sont l'entrée dans le périmètre d'Alphonse (entrée en avril 2023), de Press4Kids (entrée en juin 2023), et de BIPEL (entrée en juillet 2023).

Résultat d'exploitation

En milliers d'euros	Exercice 2022-23	Exercice 2022-23 proforma	Exercice 2023-24
Chiffre d'affaires	338 003	338 003	336 819
Autres produits d'exploitation	10 446	10 446	14 548
Coûts des ventes	-220 057	-208 254	-214 855
Charges commerciales	-85 154	-81 051	-78 259
Charges administratives	-31 131	-47 037	-51 030
Marge opérationnelle	12 108	12 108	7 224
Autres charges d'exploitation	-5 114	-5 114	-10 131
> Versement au Fonds de dotation et frais de recherche et développement	0	0	-500
> Amortissements des immobilisations incorporelles acquises	-2 097	-2 097	-1 825
> Coûts de restructuration	-3 017	-3 017	-7 806
Résultat d'exploitation avant amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition	6 994	6 994	-2 907

La marge opérationnelle se définit comme étant le résultat d'exploitation retraité des amortissements d'incorporels acquis, des coûts de restructuration, des versements au Fonds de dotation Bayard, et des frais de recherche et développement.

Depuis le 1^{er} juillet 2023, les frais généraux centraux ne sont plus réalloués aux différentes fonctions (coûts des ventes, charges éditoriales, charges commerciales) mais restent imputés en charges administratives, dans la mesure où les principaux décideurs opérationnels suivent désormais les coûts des activités en tenant compte essentiellement des coûts directs et non plus des coûts complets. Le compte de résultat de l'exercice 2022-23 « proforma » présente ci-dessus les agrégats à méthode comparable à celle de l'exercice 2023-24.

Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition

Les dotations aux amortissements et dépréciations d'exploitation des écarts d'acquisition s'élèvent à 3 883 k€ au 30 juin 2024 et à 3 019 k€ au 30 juin 2023.

Charges et produits financiers

Charges et produits financiers par zone géographique

En milliers d'euros	Exercice 2022-23	Exercice 2023-24
Sociétés françaises	947	2 225
Sociétés étrangères	23	-32
Total	970	2 192

Charges et produits financiers par nature

En milliers d'euros	Exercice 2022-23	Exercice 2023-24
Résultat sur prêts et emprunts	-499	-780
Résultat sur trésorerie placée	2 027	2 870
Résultat sur participations	-410	49
Résultat de change	-147	53
Total	970	2 192

Charges et produits exceptionnels

Charges et produits exceptionnels par zone géographique

En milliers d'euros	Exercice 2022-23	Exercice 2023-24
Sociétés françaises	-2 543	-721
Sociétés étrangères	-69	-31
Éléments exceptionnels	-2 611	-752
Sociétés françaises	0	0
Sociétés étrangères	0	0
Amortissements et dépréciations exceptionnelles des incorporels	0	0
Total	-2 611	-752

Charges et produits exceptionnels par nature

En milliers d'euros	Exercice 2022-23	Exercice 2023-24
Subvention caisse de retraite	-1 030	-983
Presstalis	146	-
Résultat sur cession d'actifs	216	43
Autres éléments exceptionnels	-1 943	188
Amortissements et dépréciations exceptionnels des incorporels	-	-
Charges et produits exceptionnels	-2 611	-752

Les autres éléments exceptionnels incluaient en 2022-23 essentiellement une dotation aux provisions pour risque de non-recouvrement d'une créance fiscale.

Impôts sur les résultats

➤ Impôts sur les résultats par zone géographique

L'impôt constaté sur l'exercice se ventile comme suit :

En milliers d'euros	Exercice 2022-23	Exercice 2023-24
Sociétés françaises	-1 820	623
Sociétés étrangères	-59	-158
Total	-1 879	465

Le groupe d'intégration fiscale de Bayard inclut toutes les sociétés françaises répondant aux critères de l'intégration.

➤ Impôts sur les résultats par nature

En milliers d'euros	Exercice 2022-23	Exercice 2023-24
Impôts exigibles	-2 212	171
Impôts différés	333	293
Total	-1 879	465

➤ Analyse de la charge réelle d'impôt sur les bénéfices au 30 juin 2024 (hors amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition)

En milliers d'euros	Résultat	Impôt	Taux
Résultat consolidé avant impôt	-5 213	-	-
Impôt théorique	-	1 303	25 %
Imputation de déficits antérieurement non reconnus	-	3	-
Crédits d'impôt	-	623	-
Différence de taux d'impôt social	-	40	-
Effet en impôt du résultat des sociétés mises en équivalence	-	26	-
Différences permanentes	-	-1 238	-
Autres différences locales (impôts forfaitaires, taux réduits...)	-	-293	-
Impôt réel	-	465	9 %
Résultat net de l'ensemble consolidé	-4 748	-	-



AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Au titre de l'exercice 2023-24, les membres du Conseil de surveillance ont perçu des jetons de présence pour un montant global de 78 k€.

Il n'est pas alloué de jetons de présence aux membres du Directoire ayant des mandats sociaux dans les filiales du Groupe Bayard.

Les rémunérations versées aux membres du Directoire s'élèvent à 1 101 k€.

Il n'y a pas d'engagements d'indemnités de départ en retraite spécifiques pour les membres du Directoire ; leurs droits sont calculés selon la même méthode que pour l'ensemble des salariés.

Effectifs

	30 juin 2023	30 juin 2024
Cadres	569	579
Journalistes	492	460
Agents de maîtrise - techniciens	168	147
Employés	227	248
VRP	196	160
Ouvriers	1	1
Total effectifs en intégration globale	1 653	1 594
Effectifs en intégration proportionnelle ^[a]	11	13
Total	1 664	1 607

[a] Au prorata de la participation

Obligations contractuelles et engagements commerciaux

Engagements liés aux acquisitions

Dans le cadre de l'acquisition de la société Edoki, Bayard a conclu un pacte d'actionnaires intégrant des promesses croisées d'achat et de vente exerçables au cours de périodes successives en 2025. De plus, le contrat d'acquisition inclut une garantie d'actif et de passif.

Dans le cadre de l'acquisition Press4Kids, Bayard Inc. a conclu des promesses croisées d'achat et de vente pour les 15 % restants et exerçables au cours de périodes successives en 2025-26. De plus, une garantie d'actif et passif a été consentie à Bayard.

Dans le cadre de l'acquisition de la société les Talents d'Alphonse, une garantie d'actif et passif a été consentie à Bayard.

Gage sur stock

Dans le cadre de son contrat de diffusion établi le 1^{er} janvier 2011 et prorogé au 1^{er} janvier 2016, les Éditions Milan sont tenues de garantir au diffuseur, en forme de gage, un niveau de stock minimum sur la durée du contrat.

Caution sur loyer

La Caisse d'Épargne a donné sa garantie à première demande à hauteur de 1 225 k€ au propriétaire des locaux de Montrouge, au titre de caution pour les loyers.

Dans le cadre de la signature du bail des futurs locaux du siège social à Malakoff, la Caisse d'Épargne a donné une garantie à première demande de prise de possession à hauteur de 6 524 k€ au bailleur.

Dettes garanties

Bayard S.A. dispose de lignes de crédit auprès de deux banques pour un montant total de 30 M€, dont 15 M€ ont été tirés au 30 juin 2024. La plupart des contrats de financement conclus contiennent les clauses habituelles de maintien de ratios financiers, en vertu duquel l'exigibilité d'une partie ou de la totalité de ses lignes peut être réclamée. Au 30 juin 2024, ces ratios sont respectés.

Cessions de créances professionnelles

Au 30 juin 2024, le Groupe n'a pas de créances professionnelles.

Engagements de retraite

La méthode d'évaluation des engagements d'indemnités de départ en retraite consiste à actualiser les droits à terme en fonction d'hypothèses de progression des salaires, de taux de rotation des effectifs, et de table de mortalité. Le montant des droits acquis par les salariés du Groupe au 30 juin 2024 s'élève dans ces conditions à 8 013 k€ hors cotisations sociales, soit 11 948 k€ avec les charges.

Les principales hypothèses pour Bayard S.A., qui représente 10 M€ sur les 12 M€, sont les suivantes :

- > progression des salaires : 1,0 % ;
- > taux d'actualisation : 3,6 % ;
- > rotation effectif/an : taux dégressif entre 31 % et 0 % en fonction de l'âge ;
- > âge départ retraite : 64 ans.

Par ailleurs, dans le cadre de l'externalisation auprès de la compagnie d'assurances Arial de la dette actuarielle de Bayard S.A. au titre de son régime de retraite additionnelle, deux contrats ont été mis en place : l'un représentant les engagements repris par Arial et le second financé à compter du 1^{er} janvier 2009 par des dotations annuelles de Bayard S.A. à Arial pour assurer le paiement des droits non transférés. La charge constatée dans les comptes de Bayard S.A. au titre de ce second contrat est de 938 k€ pour l'exercice 2023-24. Le montant total résiduel de l'engagement de Bayard S.A. se monte à 23 330 k€ au 30 juin 2024.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes versés au titre de l'audit légal de Bayard S.A. et de ses filiales consolidées au 30 juin 2024 s'élève à 0,5 M€ (dont 0,2 M€ en faveur d'Advolis, 0,2 M€ de KPMG, et 0,1 M€ d'autres commissaires aux comptes).

Événements postérieurs à la clôture

Au début du mois de septembre 2024, le Groupe Bayard a fait l'objet d'une cyberattaque, rapidement maîtrisée en lien avec les autorités compétentes et sans impact notable sur l'activité.

5

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Bayard S.A.
18, rue Barbès - 92120 Montrouge
Exercice clos le 30 juin 2024

À l'assemblée générale de la société Bayard S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Bayard S.A. relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

➤ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

➤ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Résultat d'exploitation » de l'annexe des comptes consolidés qui expose le changement de méthode comptable relatif à la présentation du compte de résultat.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les notes « Appréciation de la valeur des actifs incorporels » et « Immobilisations incorporelles – Variation de l'exercice par nature » de l'annexe des comptes consolidés exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles. Nous avons examiné les modalités d'appréciation de la valeur économique de ces actifs incorporels et des écarts d'acquisition ainsi que les hypothèses retenues, et nous sommes assurés que l'annexe fournit une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- > il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- > il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- > il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- > il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- > il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- > concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 28 octobre 2024
KPMG S.A.
Xavier Troupel
Associé

Paris, le 28 octobre 2024
ADVOLIS
Hugues de Noray
Associé



DÉCLARATION
DE PERFORMANCE
EXTRA-FINANCIÈRE

2023

2024



1

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU REPORTING EXTRA-FINANCIER : PÉRIMÈTRE, GOUVERNANCE, MÉTHODOLOGIE ET MODE DE SÉLECTION DES RISQUES

35

Périmètre du reporting extra-financier	35
Gouvernance du Groupe Bayard	35
Précisions méthodologiques	36
Sélection des risques qui font l'objet du reporting extra-financier	36
Thématiques réglementaires ne faisant pas l'objet d'un chapitre spécifique	37

2

MODÈLE D'AFFAIRES

38

Infographie détaillée	38
-----------------------	----

3

DESCRIPTION DES RISQUES, POLITIQUES MISES EN ŒUVRE ET ANALYSE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

40

Gestion de la pyramide des âges et juste représentation des générations	40
Égalité femmes-hommes	42
Bien-être et santé au travail	44
Impact environnemental des primes abonnement et des plus-produits vente au numéro achetés en Chine	46
Impact environnemental de l'emballage des exemplaires servis à l'abonnement et en VAN	50
Impact environnemental de nos achats de papier	52
Impact environnemental de nos offres de voyages et croisières	55

4

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA VÉRIFICATION DE LA SINCÉRITÉ ET LA CONFORMITÉ DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

57

■ GOUVERNANCE

59



1

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU REPORTING EXTRA-FINANCIER : PÉRIMÈTRE, GOUVERNANCE, MÉTHODOLOGIE ET MODE DE SÉLECTION DES RISQUES

La présente Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) est faite en application de l'Ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non-financières par certaines grandes entreprises et certains groupes et constitue une partie du rapport de gestion du groupe Bayard.

PÉRIMÈTRE DU REPORTING EXTRA-FINANCIER

Au 30 juin 2024, le Groupe Bayard consolide dans ses comptes 29 sociétés, dont 16 en France et 13 hors de France ; la liste exhaustive figure en annexe des comptes consolidés.

La Déclaration de Performance Extra-Financière concerne les 20 sociétés du Groupe en France et à l'international telles que listées ci-dessous ; les entités citées comme « hors périmètre » ne sont pas incluses dans le périmètre du reporting DPEF.

Périmètre DPEF - France : 14 entités

- > À Montrouge ou Paris : Bayard S.A., Bayard Média Développement (BMD), Bayard Éditions (BE), Bayard Jeunesse Animation (BJA), la Société d'Édition de Revues (SER), Edoki Academy, Poppik, les Talents d'Alphonse et Parcours Alphonse (ces 3 dernières entités étaient hors périmètre l'an dernier).
- > À Toulouse : Milan Presse et Éditions Milan.
- > En régions : Bayard Service (BS), ADF-Bayard Musique et le Bureau Interdiocésain des Pèlerinages (BIPEL - hors périmètre l'an dernier).

GOUVERNANCE DU GROUPE BAYARD

Bayard S.A. est la maison-mère du Groupe.

La direction générale est assurée, **au 30 juin 2024**, par les 4 membres du Directoire, dont les pouvoirs et les limitations sont décrits à l'article 18 des statuts de la société Bayard. Le Directoire anime le développement du Groupe et son contrôle et arrête les principales décisions de gestion qui en découlent et contrôle leur mise en œuvre.

Il s'est adjoint deux directrices générales adjointes chargées respectivement des finances et du secteur jeunesse du Groupe.

Périmètre DPEF - hors de France : 6 entités

- > Bayard Presse Benelux (BPB) à Bruxelles, Sailer Verlag GmbH & Co à Nuremberg, Bayard Inc. aux États-Unis, Bayard Ediciones à Madrid, Bayard Afrique en Côte d'Ivoire et Bayard Asie à Hong Kong.

Hors périmètre DPEF : 9 entités

- > En France : La Chouette Radio et la holding Bayard Média International et Investissement (BMII).
- > Hors de France : Bayard Presse Canada, Publications Senior Canada, Edoki China et Studio 7 Académie (Edoki Canada), Press4Kids, les holdings Sailer Verwaltung et Bayard Côte d'Ivoire.

Ces 20 sociétés du périmètre DPEF représentent 98,8 % du chiffre d'affaires consolidé 2023-24 du Groupe.

Il s'appuie également :

- > sur un comité exécutif composé de grands responsables de l'entreprise en vue d'élaborer et éclairer les grands choix stratégiques (la DGA en charge de la jeunesse, la DGA en charge des finances, la Directrice de la rédaction de La Croix, la Directrice déléguée du secteur grand public, le Directeur du secteur Culture & Religion France et International, la Directrice Déléguée du pôle développements & nouvelles alliances et de Bayard Média Développement, la Directrice de la RSE et la Secrétaire Générale & DRH groupe) ;

- > sur deux Directions fonctionnelles Groupe : la Direction financière et la Direction des Ressources Humaines ;
- > sur les autres fonctions-supports telles que la Direction Juridique & compliance Groupe, la Direction des Opérations et des Achats, la Direction de l'Expérience Client, la Direction des Systèmes d'Information, la Direction de la RSE, la Direction de la Transformation Digitale Commerciale ;
- > sur des responsables chargés d'assurer une animation transversale Groupe sur des problématiques spécifiques liées aux marchés ou aux métiers (métier journaliste en particulier) ;
- > sur des instances spécialement missionnées, en particulier : le Comité Économique Presse France (articulation entre les secteurs et les fonctions-support, cohérence et efficacité des décisions) ; le Comité Directeur France qui regroupe les directeurs des principales fonctions-support et les responsables des secteurs éditoriaux de la presse et du livre (lieu d'échanges et de coordination des enjeux stratégiques du Groupe), un comité de pilotage RSE animé par la direction RSE de l'entreprise rattachée au Directoire avec un mode de gouvernance ouvert et participatif ;
- > et, enfin, sur un Secrétariat Général qui veille au bon fonctionnement des différentes instances et à la mise en œuvre des décisions.

Dans un souci de simplification et d'efficacité, les filiales françaises contrôlées à 100 % sont constituées en SAS (Sociétés par Actions Simplifiées). La présidence de ces sociétés est assurée par Bayard. Des délégations de pouvoir en faveur des directeurs généraux de ces sociétés, non-mandataires sociaux, ont été émises.

Enfin, le Directoire de Bayard désigne les représentants du Groupe au sein des Conseils d'administration des filiales étrangères.

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Période de reporting

La période de reporting est l'exercice comptable, soit du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024. Dans la mesure du possible, les données sociales sont elles aussi présentées sur l'exercice comptable 2023-24, sauf les exceptions suivantes qui sont présentées sur l'année calendaire :

- > l'Index d'égalité professionnelle femmes-hommes (obligation réglementaire) ;
- > des indicateurs déjà existants en interne : la part des seniors dans l'effectif des salariés ayant reçu une formation, le taux d'absentéisme, le nombre de managers formés aux risques RPS.

Périmètre du reporting sur les données sociales

Comme les années précédentes, le reporting des données sociales ne concernera que la France. Dans les filiales étrangères, qui sont souvent de petites entités, les problématiques RH ne font pas l'objet du même suivi qu'en France.

SÉLECTION DES RISQUES QUI FONT L'OBJET DU REPORTING EXTRA-FINANCIER

Les risques présentés dans cette DPEF sont issus des travaux de cartographie des risques RSE menés depuis 2018-19. Ils ont été sélectionnés et hiérarchisés en fonction de leur double impact sur le Groupe et les parties prenantes, et de la capacité à les monitorer via des indicateurs de performance chiffrés.

Nous avons décidé cette année d'intégrer une nouvelle thématique : le risque de dégradation du bien-être et de la santé au travail (qui figurait dans le Top 3 des principaux risques RH de la dernière cartographie). Il sera monitoré via 2 nouveaux indicateurs : le taux d'absentéisme et le nombre de managers formés aux RPS.

Les 14 entités du périmètre de reporting des données sociales représentent au 30 juin 2024 la totalité de l'effectif France en CDI et 88,1 % de l'effectif total Groupe en CDI. Nous précisons que BJA est cette année intégré dans le scope DPEF mais que cette société n'a pas d'effectif.

Précisions de langage

- > « Groupe Bayard » désigne l'ensemble des sociétés mentionnées dans le rapport financier annuel.
- > « Bayard » désigne la seule société Bayard S.A., maison-mère du Groupe.
- > « Bayard France » désigne Bayard et ses principales filiales en France (Bayard Éditions, BMD, Milan Presse, Éditions Milan, Bayard Service et la SER).
- > « Bayard Montrouge » désigne l'ensemble des sociétés domiciliées au siège de Bayard : 18, rue Barbès à Montrouge France.
- > « Les sociétés du périmètre DPEF » désignent l'ensemble des 20 sociétés ci-dessus mentionnées. (si France seulement : périmètre France).

Prenant acte du fait que l'an dernier nous étions arrivés à l'objectif ou quasiment sur plusieurs thématiques, nous avons aussi décidé de rajouter 4 nouveaux indicateurs sur les risques existants, de façon à affiner notre monitoring :

- > la part des seniors (+50 ans) dans la population des salariés ayant suivi une formation ;
- > la part de matériaux polluants dans nos achats de primes et de plus-produits ;
- > la part de films plastiques dans le conditionnement de la prise VAN ;
- > le coefficient d'émissions de CO₂ par tonne de papier consommée (sur la presse).

THÉMATIQUES RÉGLEMENTAIRES NE FAISANT PAS L'OBJET D'UN CHAPITRE SPÉCIFIQUE

⤷ **Thématiques obligatoires non traitées dans cette DPEF**

Le Groupe Bayard, dans ses activités industrielles et économiques, n'est pas exposé aux enjeux suivants, qui sont inscrits dans le périmètre réglementaire de la DPEF :

- > lutte contre le gaspillage alimentaire et promotion de l'alimentation responsable, équitable et durable ;
- > combat pour le bien-être animal ;
- > promotion des activités sportives et du lien Nation-armée.

La plupart de ces enjeux font en revanche l'objet d'un traitement éditorial, en raison de leur importance pour nos lecteurs et pour la société.

⤷ **Actions en matière de handicap**

Le Groupe Bayard est très impliqué sur cette question et a constitué une mission handicap, dont les membres ont fait l'objet en 2023-24 d'une formation par le CCAH (Comité national Coordination Action Handicap).

Un premier volet d'actions consiste à favoriser l'accès à l'emploi de personnes handicapées. Le responsable de la mission handicap et la DRH travaillent notamment à créer un réseau avec des partenaires qui permette de recruter des personnes en situation de handicap, en organisant par exemple des rencontres avec des associations d'étudiants handicapés. Chez Milan, les offres d'emploi sont transmises à l'AGEFIPH lorsque le poste le permet. S'agissant d'une obligation réglementaire, l'objectif est d'être au-dessus du seuil de 6 % de BOETH (Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés) : les 2 principales entités de Bayard Montrouge sont à 6,26 % pour Bayard S.A. et 6,22 % pour Bayard Éditions en 2023.

La mission handicap mène également des actions de communication en direction du personnel, dans l'objectif de lever les tabous sur la question du handicap et d'informer les salariés des avantages qu'ils auraient à faire reconnaître tout problème de santé considéré comme un « handicap invisible » : organisation de petits-déjeuners, participation du « Duo Day »...

⤷ **Actions destinées à réduire les émissions de GES liées aux activités de transport amont et aval**

Nous avons pris bonne note de l'obligation nouvelle qui s'impose à notre DPEF dans le cadre de la loi « Climat et résilience » mais nous ne serons pas en mesure de traiter ce point cette année, notre bilan carbone étant en cours de mise à jour.

Le poste Fret représentait 13 % de nos émissions lors du dernier bilan carbone réalisé en 2018-19 (scopes 1, 2 et 3) et partiellement mis à jour en 2020-21 – soit le 3^e plus gros poste. Étaient intégrés dans cette catégorie :

- > le fret aval : le transport via La Poste des exemplaires destinés aux abonnés, le transport vers les points de vente des exemplaires destinés à la VAN (via nos SADP - Sociétés Agréées de Distribution de la Presse - France Messagerie et MLP), transport vers les librairies des livres (via notre distributeur Hachette) ;
- > le fret amont lié à la chaîne de fabrication : transport du papier des papetiers vers les imprimeurs (presse), transport des livres des imprimeries jusqu'au lieu de stockage d'Hachette.

Il convient de noter que les émissions aval avaient été calculées avec un fort niveau d'approximation, faute d'informations précises de la part de nos distributeurs. Dans l'intervalle, France Messagerie a fait un bilan

carbone et La Poste travaille le sujet : nous allons les challenger l'an prochain pour obtenir des chiffres plus précis.

Nous n'avons pas la main sur leurs choix en matière de mode de transport, il nous est donc difficile à ce stade de poser un plan d'action. Nous prévoyons l'an prochain de faire le point avec eux des mesures prises à leur niveau. De notre côté, le seul outil de pilotage à disposition est la calculette carbone que nous utilisons pour nos choix industriels sur la presse. Elle intègre la distance à parcourir sur le fret amont, qui n'est qu'un critère de décision parmi d'autres actuellement. À noter aussi nos efforts en matière de réglementation Citéo, qui comporte une incitation financière à optimiser la distance parcourue par le papier (du papetier au distributeur).



2

MODÈLE D'AFFAIRES

NOS PARTENAIRES

Coopération, dialogue et liens avec tous nos partenaires.

NOS LECTEURS ET NOS CLIENTS
leur exigence, confiance et fidélité

NOS FOURNISSEURS
imprimeurs, papetiers, routeurs, distributeurs,
prestataires de la chaîne marketing

NOS DIFFUSEURS
libraires, marchands de journaux,
plateformes numériques

NOS PARTENAIRES

- > **institutions :**
école, collectivités publiques, Église
- > **associations et entreprises**
- > **médias et annonceurs**



NOTRE RAISON D'ÊTRE

À travers mille regards, mille sensibilités, Bayard, éditeur catholique, veut accueillir et accompagner tous les publics à chaque moment de la vie.

Ensemble, nous souhaitons habiter pleinement notre monde. Aider chacune, chacun, à se sentir relié à soi-même et aux autres.

Nous sommes engagés pour le bien commun, soucieux de la nature et des générations prochaines. Nous croyons au pouvoir libérateur d'une information juste, de l'imagination et de la création qui nourrissent l'âme et la vie.

Créons des liens fertiles !

bayard

UNE AVENTURE CULTURELLE ET SPIRITUELLE

NOS RESSOURCES

Réseau français et international de journalistes, éditeurs et concepteurs.



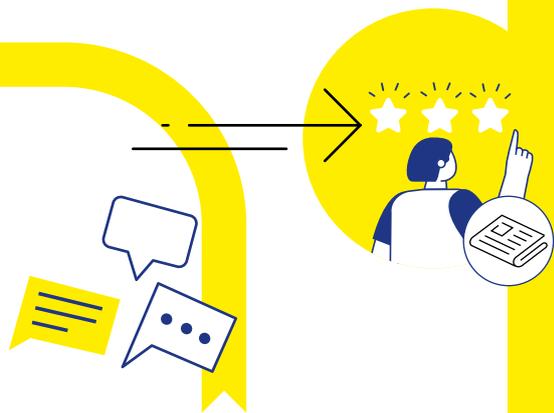
LE LECTEUR AU CŒUR DU PROJET

NOS PUBLICS :
enfants, jeunes, adultes,
seniors et chrétiens



NOS ACTIVITÉS

Biens et services culturels à destination de tous les publics : enfants, jeunes, adultes, seniors et chrétiens.



NOTRE CRÉATION DE VALEUR

PRODUCTIONS ÉDITORIALES

115 titres presse

La Croix, Notre temps, Le Pèlerin, J'aime lire, Wapiti (dont 50 à l'international)

700 nouveautés Édition par an 5 000 livres au catalogue de nos maisons d'édition

Des plateformes et applications :

ludo-éducatives (BayaM, Edoki), spirituelles (Prions en Église), sites d'information (La Croix) et de services (Notre temps)

14 séries animées produites pour la télévision

AUDIENCES

25 millions de lecteurs (presse)

11 millions de livres vendus par an

11 millions de visiteurs uniques sur nos sites & applications

1 enfant sur 2 lecteur de nos magazines (France)

POSITIONS DE LEADER

1^{er} éditeur et créateur de contenus pour les 0-18 ans

N°1 presse et édition chrétiennes

Notre temps, 1^{er} mensuel français

NOTRE GOUVERNANCE

- > un **actionnaire unique depuis 150 ans**, la Congrégation des Augustins de l'Assomption
- > un **Conseil de surveillance**
- > un **Directoire**

NOS IMPLANTATIONS

- > **en France :**
Montrouge, Paris, Toulouse, Lille, Rennes, Chambéry, Angers
- > **internationales :**
Europe, Canada, États-Unis, Asie, Afrique

NOS ÉQUIPES

- > **1 600 salariés dans le monde**
 - dont plus de 400 journalistes
- > **7 500 contributeurs extérieurs :**
 - dont 800 journalistes pigistes
 - dont 6 500 auteurs
 - dont une centaine d'intermittents du spectacle

DES ACHATS RESPONSABLES
une gestion **durable** et **écologique**
des ressources et matières
premières nécessaires
à nos productions

PRESSE
magazines et journaux

ÉDITION
récits, BD, albums, documentaires

NUMÉRIQUE
sites et applications (éducation,
information, services, spiritualité)

AGENCE MÉDIA
et éditions déléguées

SERVICES
aux communautés chrétiennes

SÉRIES ANIMÉES

ÉVÉNEMENTS CULTURELS

PRODUCTION MUSICALE

JEUX ÉDUCATIFS

ENCEINTE AUDIO
podcasts, livres audio



INDICATEURS FINANCIERS

CA : 336,8 M€ (2023-24)

3,3 millions d'abonnés (presse)



PERFORMANCE SOCIALE

ET ENVIRONNEMENTALE

**Bayard, premier groupe
média à devenir entreprise
à mission** (2023)

Stratégie RSE ambitieuse :

réduction de notre empreinte
environnementale
(GES, déplastification,
achats responsables...)

**97/100 à l'Index
d'égalité femmes-hommes**
(2023)



3

DESCRIPTION DES RISQUES, POLITIQUES MISES EN ŒUVRE ET ANALYSE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

GESTION DE LA PYRAMIDE DES ÂGES ET JUSTE REPRÉSENTATION DES GÉNÉRATIONS

Description du risque

La gestion de la pyramide des âges devient un entrelacs de problématiques complexes pour le Groupe Bayard, dans un contexte de réforme des retraites qui fait évoluer les enjeux.

Jusque-là, la question principale était le vieillissement de l'effectif (l'âge moyen était élevé, autour de 48 ans) et le déséquilibre de la pyramide des âges, singulièrement sur Bayard S.A., où toute une génération de managers à forte expertise s'apprête à partir à la retraite et où la relève s'avère compliquée, en raison d'un déficit sur la tranche d'âge des 35-45 ans. Côté Milan, ce déséquilibre est moins marqué et la question des départs massifs à la retraite se posera plutôt dans 10 ans.

Cette situation entraîne différents risques pour l'entreprise : risques d'immobilisme, de manque de renouvellement des points de vue, de perte de contact avec les attentes des parents sur la presse Jeunesse, risque sur la transmission des compétences, risque de démotivation pour la génération suivante dont la progression de carrière est freinée.

Dans ce contexte, l'enjeu principal avait été défini comme le recrutement de jeunes salariés. Or nous faisons face à une deuxième difficulté : dans un contexte de marché de l'emploi très porteur, nous avons du mal à attirer de jeunes talents, notamment sur les métiers en tension ou en croissance, mais plus encore des difficultés à les fidéliser. Nous voyons des jeunes sur lesquels nous avons investi, en termes de formation, de transmission de compétences ou de salaire, quitter le Groupe.

Enfin, la réforme des retraites, avec l'allongement de la durée de cotisation, recentre la problématique autour de la gestion de l'intergénérationnel. Un nouveau risque apparaît, qui cette fois-ci pèse sur nos parties prenantes salariées : les seniors ne vont pas partir aussi vite que prévu et pourraient être exposés à des discriminations liées à l'âge ou à un contexte de travail propice à l'accroissement des RPS. Nous allons devoir faire place aux jeunes tout en restant inclusifs vis-à-vis des seniors (définis dans cette DPEF comme les personnes de 50 ans et plus).

Politique mise en œuvre

Des mesures ont été prises pour soutenir le recrutement et la fidélisation de jeunes talents :

- > les DRH de Bayard Montrouge et Milan mènent une politique soutenue de recrutement d'alternants et de stagiaires afin de constituer un vivier de futures recrues. Elles favorisent la conversion de ces contrats en CDD ou CDI ;
- > les niveaux de salaire proposés aux jeunes embauchés ont été mis en cohérence avec les rémunérations d'un marché en tension. Les jeunes à potentiel sont suivis et accompagnés en termes d'évolution de poste et d'évolution salariale ;
- > le Groupe est bien conscient des fortes attentes des jeunes quant aux nouvelles façons de travailler (télétravail, autonomie, flex office). Elles seront prises en compte dans le nouveau programme managérial qui va être déployé à partir du 2^e semestre 2024. Cette réflexion, de même que les ambitions affichées dans le cadre de l'entreprise à mission, a pour objectif de maintenir l'attractivité de l'entreprise auprès des jeunes.

En parallèle, des mesures sont mises en place pour accompagner les seniors dans cette période de transformation, avec trois objectifs complémentaires :

- > faciliter la transition entre activité et retraite pour ceux qui le souhaitent : les derniers accords d'entreprise négociés entre les Directions des Ressources Humaines (DRH) et les instances représentatives du personnel (« Contrat de génération » signé en octobre 2022 chez Bayard et l'accord GEPP signé en février 2023 chez Milan) prévoient des mécanismes attractifs de départ progressif à la retraite, avec un accompagnement pécuniaire qui a été encore renforcé par un Avenant de décembre 2023. Ces accords comportent aussi des incitations à déclarer son éligibilité à la retraite de façon anticipée pour organiser au mieux le relais de compétences autant qu'un départ harmonieux pour le salarié ;
- > maintenir l'employabilité de ceux qui restent en poste : via des mobilités et des actions de formation. L'accord GEPP comporte un chapitre « Accompagner les mobilités » qui s'applique à l'ensemble des salariés. La DRH a dressé une carte des métiers sensibles ou en forte évolution (impact de la bascule print-digital, susceptible de mettre en difficulté spécifiquement les seniors) et propose des accompagnements sur mesure aux salariés concernés. En 2023, 26 personnes ont bénéficié de bilans de carrière ou de compétences, dont 10 seniors de plus de 50 ans ;
- > accompagner la préparation matérielle et psychologique à la fin d'activité : via des formations de préparation à la retraite (programme « Bien vivre ma retraite »).

Pour monitorer cette politique, nous avons choisi de rajouter cette année un nouvel indicateur : la part que représentent les seniors dans l'effectif de salariés ayant reçu une formation sur l'année. Il n'y a pas de plan de formation spécifique à destination de ce public. L'objectif est à ce stade de s'assurer qu'ils ne sont pas sous-représentés dans les actions de formation générales.

Objectifs :

- > **Assurer le renouvellement des générations et des compétences.**
- > **Travailler à une juste représentation et une cohabitation harmonieuse de toutes les générations.**

Résultats et indicateurs de performance

➤ Résultats

Si l'âge moyen diminue significativement en 2023-24, à 47,1 ans vs 47,7 ans l'année précédente, c'est uniquement à cause d'un effet de périmètre favorable : l'arrivée dans le Groupe de 4 entités (BIPEL, Poppik, Talents et Parcours Alphonse) représentant 63 personnes ayant un âge moyen de 36,9 ans. À iso-périmètre, l'âge moyen est stable vs N-1 à 47,7 ans. Le poids des moins de 35 ans dans le Groupe continue à progresser tendanciellement : en 2023-24, ils représentent 50 % des recrutements en CDI et 18 % de l'effectif total en CDI vs respectivement 38 % et 11 % en 2018.

Le Groupe continue à faire preuve d'un vrai engagement sur la question des alternants et des stagiaires :

- > le vivier recruté tel que défini pour notre indicateur (recrutement cumulé sur les 2 années précédentes)

est stable en glissant : soit 310 jeunes sur 2021-23 et 312 sur 2020-22... même si ce résultat est également dû à l'effet de périmètre évoqué plus haut, BIPEL et Talents d'Alphonse apportant 7 stagiaires ou alternants ;

- > le taux de transformation de ces alternants et stagiaires vers des contrats en CDD ou CDI repart à la hausse, après un fléchissement ponctuel l'an dernier, et s'établit à 11 %, comme en 2021-22. Ce qui correspond à 33 embauches en CDD ou CDI issues du vivier, dont 4 en CDI. Pour comparaison, l'an dernier, ces chiffres étaient de 28 embauches, dont 2 en CDI. C'est donc un trend positif, surtout dans un contexte où le recrutement total en CDI (toutes catégories confondues) a baissé fortement en 2023-24 : soit 84 recrutements vs 124 en 2022-23.

En ce qui concerne notre nouvel indicateur sur les seniors : il fait apparaître qu'ils constituent 41 % des salariés ayant reçu une formation alors que leur poids dans l'effectif total est de 48 %. L'objectif est de faire converger ces deux pourcentages.

➤ Indicateurs de performance

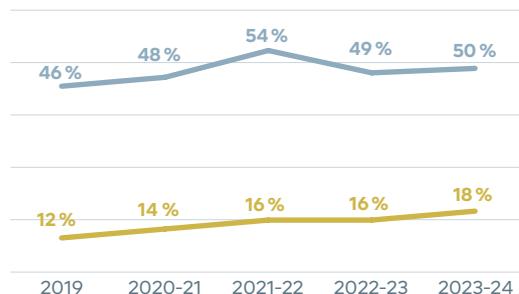
- > Moyenne d'âge de l'effectif CDI (France).
- > Nombre d'alternants et de stagiaires présents sur les 24 mois précédant l'exercice de reporting N et taux de transformation en contrats CDD ou CDI sur N.
- > Part des salariés de moins de 35 ans dans les recrutements en CDI.
- > Part des salariés de moins de 35 ans dans l'effectif total en CDI.
- > Part des seniors (+50 ans) dans l'effectif de salariés formés (CDD et CDI – en année calendaire) comparée à leur part dans l'effectif total (spot à fin décembre).

Moyenne d'âge de l'effectif CDI - France



Filiales France : Bayard S.A., BMD, BE, Milan Presse, Éditions Milan, SER, Bayard Services, BIPEL, ADF-BM, Edoki Academy, Poppik, Talents et Parcours Alphonse

Poids des -35 ans dans le recrutement de CDI et l'effectif en CDI - France



■ Part des -35 ans dans le recrutement CDI
■ Part des -35 ans dans l'effectif CDI

Filiales France : Bayard S.A., BMD, BE, Milan Presse, Éditions Milan, SER, Bayard Services, BIPEL, Poppik, ADF-BM, Edoki Academy, Talents et Parcours Alphonse

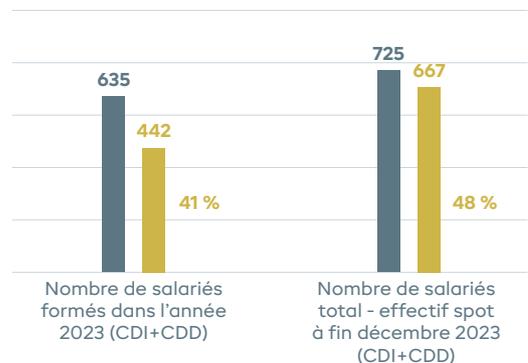
Évolution du vivier d'alternants et de stagiaires et taux de transformation en CDD ou CDI



■ Nombre d'alternants/stagiaires en N-1 et N-2
■ Recrutés en N (en CDD ou CDI)
— Taux de transformation vers CDD et CDI

Filiales France : Bayard S.A., BMD, BE, Milan Presse, Éditions Milan, SER, Bayard Services, BIPEL, ADF-BM, Edoki Academy, Poppik, Talents et Parcours Alphonse

Poids des seniors dans le nombre de salariés formés comparé à leur poids dans l'effectif global



■ Salariés -50 ans
■ Salariés +50 ans

Filiales France : Bayard S.A., BMD, BE, Milan Presse, Éditions Milan, Bayard Services

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Description du risque

Les femmes sont sur-représentées dans les effectifs Bayard et Milan, à tous les niveaux, y compris sur des postes de cadres. Elles sont aussi très présentes sur des postes de top management (à la tête de plusieurs filiales, de secteurs éditoriaux, de directions fonctionnelles, au secrétariat général, aux postes de Direction Générale Adjointe, au Directoire), mais elles ne le sont pas à hauteur de leur part dans l'effectif. Au niveau de l'instance de direction, il y a une femme sur 4 membres du Directoire.

Le calcul de l'Index d'égalité professionnelle femmes-hommes 2023 fait également ressortir la question de l'écart de salaire moyen. Si l'on regarde les statistiques de rémunérations brutes avant application des coefficients de correction prévus par l'Index, on observe un écart à l'avantage des hommes d'environ 15 % chez Bayard S.A. et de 13 % chez Milan. Une partie de cet écart provient du fait que les femmes sont davantage présentes sur les postes les moins qualifiés (71 % des femmes sont cadres vs 85 % des hommes sur Bayard S.A. et Milan) ou les métiers les moins bien rémunérés (ressources humaines, communication...). Mais même à catégorie socioprofessionnelle équivalente, celle des cadres, on constate encore un écart de salaire d'environ 10 % à l'avantage des hommes. Selon la DRH, il existe un seuil de pertinence de 5 %, de sorte que l'écart résiduel doit être jugé peu significatif.

La problématique de l'égalité femmes-hommes dans le Groupe Bayard reste donc très centrée sur la question des parcours professionnels ascendants qui permettent aux femmes d'accéder aux postes de top management ou aux filières de métiers les plus rémunératrices.

Au regard de cet enjeu, la question de la conciliation vie privée-vie professionnelle est également importante. En effet, les aidants de parents âgés ou de jeunes enfants sont en très grande majorité des femmes, qui sont parfois contraintes de renoncer à travailler à temps plein, ce qui peut être préjudiciable à leur parcours professionnel.

Politique mise en œuvre

Elle est issue des « Accords sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes » qui ont été signés par les DRH en janvier 2021 pour Bayard (pour 3 ans), en juin 2022 pour Bayard Éditions (pour 3 ans) et en 2016 pour Milan (applicables jusqu'en mai 2022, qui devraient être renégociés au 2^e semestre 2024).

Ces accords prévoient les mesures suivantes :

- > la construction de parcours professionnels permettant l'accès des femmes à des postes à responsabilités ;
- > l'analyse et la correction des écarts de rémunération injustifiés entre les hommes et les femmes ;
- > l'amélioration des conditions de travail permettant la conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle (droit à la déconnexion, horaires de réunion entre 9h et 18h) ;
- > côté Bayard : un volet de lutte contre le harcèlement moral et sexuel, les agissements sexistes et les discriminations et la lutte contre les stéréotypes associés au genre.

Objectif :

- > **favoriser des parcours de progression professionnelle ascendante pour les femmes.**

Résultats et indicateurs de performance

➤ Résultats

La question de l'égalité femmes-hommes est évaluée annuellement via le calcul de l'Index d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, qui comprend 5 indicateurs variés : la part d'un même sexe dans les 10 plus hautes rémunérations, l'écart moyen de rémunération entre hommes et femmes à catégorie de poste équivalente, la comparaison de la proportion d'hommes et de femmes ayant une promotion ou une augmentation individuelle sur un an, la proportion de femmes obtenant une augmentation individuelle dans l'année qui suit un congé de maternité.

Bayard et Milan obtiennent encore en 2023 des scores très élevés, nettement supérieurs à la moyenne nationale communiquée par le ministère du Travail :

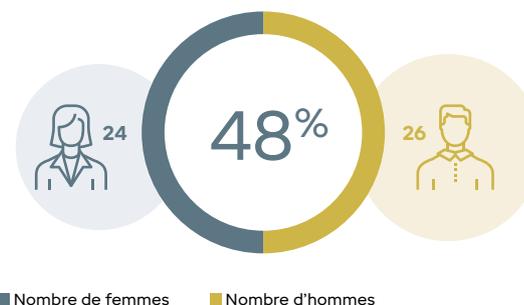
- > Bayard S.A. : 97 sur 100 ;
- > Bayard Éditions : 93 sur 100 ;
- > Milan : 99 sur 100 en 2022 ;
- > à comparer avec la note moyenne nationale qui était de 88 sur 100 en 2023.

En ce qui concerne la part des femmes sur les postes de top management (classification Hewitt 10 à 12 chez Bayard Montrouge et équivalents dans les filiales), nous sommes proches de la parité sur l'ensemble du Groupe France : 24 femmes sur un total de 50 postes (48 %). Le score se dégrade légèrement vs l'an passé (50 % de femmes) pour deux raisons : un changement de méthode de comptage sur Bayard Services et ADF-BM et un effet de périmètre défavorable (arrivée de BIPEL et des Talents d'Alphonse, soit 3 postes de top management 100 % masculin). Cette quasi-parité est un résultat très satisfaisant mais elle ne reflète pas complètement le poids important des femmes dans l'effectif global du Groupe (72 %).

➤ Indicateurs de performance

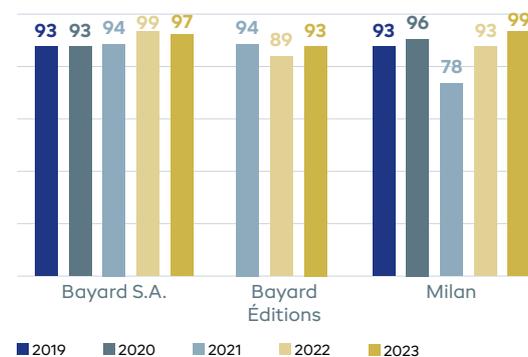
- > Part des femmes dans le top management (postes équivalents classification Hewitt 10 à 12) sur la base de l'effectif spot juin 2024.
- > Score de l'Index d'égalité professionnelle femmes-hommes.

Part des femmes sur les postes de top management - France



Filiales France : Bayard S.A., BMD, BE, Milan Presse, Éditions Milan, SER, Bayard Services, BIPEL, Poppik, ADF-BM, Edoki Academy, Talents d'Alphonse

Score Index égalité professionnelle femmes-hommes



BIEN-ÊTRE ET SANTÉ AU TRAVAIL

Description du risque

Lors de la dernière mise à jour de la cartographie des risques RSE en 2022, le risque de « dégradation du bien-être au travail » ressortait dans le Top 3 des risques RH. Nous avons décidé de l'intégrer dans la DPEF et de le monitorer via des indicateurs qui pourront être évolutifs.

Ce risque résulte de l'évolution rapide du contexte de travail dans le Groupe Bayard ces dernières années :

- > évolutions technologiques : bascule digitale et nouveaux outils, arrivée de l'IA ;
- > passage au travail hybride après la crise sanitaire ;
- > pression professionnelle accrue dans un contexte de transformation globale du Groupe ;
- > angoisse sur l'avenir du Groupe ;
- > un nouveau facteur de risque est pointé avec le passage au flex office chez Bayard (mais pas chez Milan) au 1^{er} semestre 2025 dans le cadre du déménagement du siège social de l'entreprise. Le baromètre adressé aux salariés sur le déménagement réalisé ces derniers mois atteste des craintes à ce sujet. Ce risque a par ailleurs été intégré dans le DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels).

Ce contexte est susceptible d'entraîner une augmentation des risques psychosociaux (RPS), qui peuvent aller du simple stress au mal-être, voire à une situation ou un sentiment de violence au travail. Il s'agit d'une vraie problématique RSE « in/out », car ces situations peuvent non seulement affecter la santé des salariés, mais aussi par effet collatéral nuire au bon fonctionnement de l'entreprise. L'ancienneté et la moyenne d'âge élevées des salariés contribuent à accentuer ces risques.

Politique mise en œuvre

À Bayard, une procédure de signalement des RPS avait été formalisée et publiée dans l'intranet en 2019. Une cellule RPS comprenant un acteur RH, l'assistant social et un représentant du personnel a été constituée. Des référents salariés ont été désignés et formés, dont le rôle est de faciliter l'expression des salariés et de les orienter dans leur action, ainsi que deux représentants du personnel dédiés spécifiquement à la gestion des RPS.

Au sortir de la crise sanitaire, le Groupe a mis en œuvre ses premières actions de formation et de prévention des risques RPS. Côté Bayard, un module de sensibilisation a été proposé (sur une base de volontariat) aux managers en 2021, 2022 et 2023. Il n'y a pas eu de session en 2024. Chez Milan, la première action de sensibilisation a eu lieu en 2017, destinée à tous les salariés. Puis en 2021, une formation obligatoire comprenant un volet RPS a été effectuée auprès de tous les managers. Il n'y a pas eu de formation spécifique depuis à Milan.

À partir de la rentrée 2024, les DHR du Groupe France vont déployer pour la première fois un nouveau programme managérial commun obligatoire, qui comportera un volet RPS, avec un module complémentaire spécialisé de ½ journée en option pour les managers qui souhaitent approfondir le sujet.

La création d'un Observatoire des Conditions de Travail, dont la charte a été élaborée au mois de juin 2024, a pour objectif de renforcer l'action de Bayard en matière de prévention des risques professionnels, et singulièrement des RPS. C'est une instance qui est composée de 3 membres de la DRH, de la Directrice de la RSE, de l'assistant social, d'un membre du service de santé au travail, des 2 représentants

du personnel dédiés aux RPS et des 4 salariés référents, ainsi que d'un manager et un salarié par grande filière métier (journaliste, non-journaliste, VRP), et qui se réunira une fois par semestre.

Sa mission comporte un 2^e volet plus généraliste : apporter une réflexion prospective d'innovation sociale à la démarche d'amélioration continue des conditions de travail. Pour travailler, l'Observatoire disposera de données et indicateurs existants à la DRH (nombre et durée des arrêts maladie, nombre de visites médicales à la demande du salarié, maladies professionnelles, turnover, nombre de formations aux RPS, nombre de saisines de la cellule RPS, nombre de médiations...). L'Observatoire publiera un bilan annuel des actions déployées.

D'autres mesures destinées à améliorer le bien-être au travail ont pu être prises. Chez Milan par exemple, dans le cadre de la NAO 2023, la DRH a mis en place depuis septembre 2023 un service d'assistant social gratuit pour les salariés, assuré par une société extérieure, qui peut concerner tout type de problématiques. La prestation vient d'être reconduite pour un an.

Objectifs :

- > **Maîtriser l'évolution du taux d'absentéisme.**
- > **Former la totalité de nos managers aux risques RPS.**

Résultats et indicateurs de performance

Méthodologie : nous avons retenu 2 indicateurs dont le calcul n'est pas encore tout à fait normé et homogène dans le Groupe. Des améliorations pourront être apportées l'an prochain.

- > Le taux d'absentéisme : les motifs d'absence pris en compte dans le calcul des DRH Bayard et Milan ne sont pas parfaitement identiques.
- > Le nombre de managers formés aux risques RPS : le comptage n'a pas été fait sur la base de l'effectif de référence mais de l'historique des managers ayant assisté aux formations. Ils peuvent être comptés et ne plus être présents dans l'effectif à fin décembre 2023.

➤ Résultats

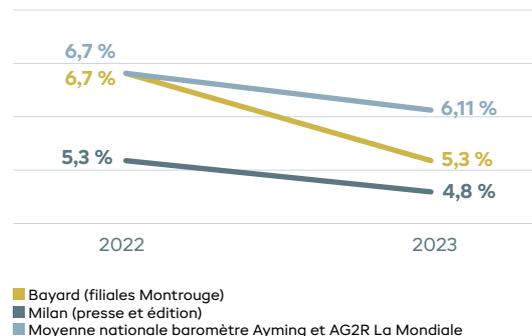
Le taux d'absentéisme des filiales Bayard et Milan (5,3 % et 4,8 %) est nettement inférieur à la moyenne nationale du baromètre Ayming et AG2R La Mondiale (6,1 %). Cette comparaison n'est pas totalement conclusive car nous ignorons si les modes de calcul sont homogènes ; mais elle donne un ordre d'idée, sachant que le périmètre d'absences de l'indicateur Bayard est assez large. L'évolution 2023 vs 2022 chez Milan est conforme à la moyenne nationale (-9 %), tandis que chez Bayard, l'amélioration est beaucoup plus nette (-21 %).

En termes de formation aux RPS, nous avons une marge de progrès, puisque seulement environ un quart de nos managers ont reçu une formation spécifique depuis 2021.

➤ Indicateurs de performance

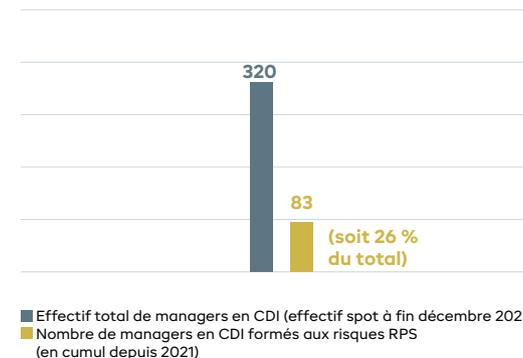
- > Taux d'absentéisme séparé des filiales Bayard Montrouge et Milan.
- > Nombre de managers formés aux risques RPS en cumul depuis 2021.

Taux d'absentéisme Bayard et Milan



Filiales France : Bayard S.A., BMD, BE, SER, Milan Presse, Éditions Milan

Nombre de managers formés aux RPS depuis 2021



Filiales France : Bayard S.A., BMD, BE, Milan Presse, Éditions Milan, Bayard Services



IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES PRIMES ABONNEMENT ET DES PLUS-PRODUITS VENTE AU NUMÉRO ACHETÉS EN CHINE

Description du risque

Les politiques marketing historiquement pratiquées dans la presse s'appuient sur des « cadeaux » booster de rendement : soit des primes-objet dans les campagnes de prospection abonnement, soit des « plus-produits » posés sur les exemplaires destinés à la Vente au Numéro (VAN). Il s'agit souvent d'objets achetés en Chine, pour lesquels il n'existe pas forcément de substitut en Europe : bagages, produits électroniques, figurines en plastique, objets complexes en papier.

Cette politique d'achats est susceptible d'entraîner différents risques :

- > des risques environnementaux liés aux processus de fabrication plus carbonés en Chine mais surtout aux matériaux de certains de ces objets : présence de substances chimiques potentiellement toxiques dans les vernis, les peintures, les plastiques, les tissus ; difficultés de recyclage, particulièrement pour les produits électroniques et les bagages. Au regard de ces questions, l'impact carbone du transport depuis la Chine apparaît moins significatif ;
- > des risques en termes de respect des conditions de travail et des droits humains en Chine chez nos prestataires ou leurs sous-traitants. Et aussi, très en amont de la chaîne de fabrication, les conditions d'extraction des minerais qui servent à fabriquer les objets électroniques ;
- > des risques induits pour l'entreprise : risque de conformité (norme jouet) et risque de réputation du fait de la sensibilité croissante de nos lecteurs aux questions d'écologie et de droits de l'homme, et de la mauvaise image de la Chine.

Politique mise en œuvre

Le Groupe Bayard mène depuis plusieurs années une réflexion pour sortir du « tout primes », sans mettre trop en péril sa rentabilité, réflexion encore accélérée par la crise sanitaire. Il s'agit de reconvertir des politiques de mass marketing vers des stratégies commerciales plus qualitatives : suppression des primes dans les campagnes d'abonnement lorsque cela est possible, baisse du nombre de parutions VAN bénéficiant d'un soutien promotionnel lorsque l'impact financier n'est pas probant. Pour les achats qui subsistent, la politique consiste à travailler leur qualité environnementale : se débarrasser progressivement des objets composés de matériaux polluants achetés en Chine et veiller à la certification de nos fournisseurs.

Les achats de primes et de plus-produits sont assez bien centralisés au niveau de la Direction des Opérations et des Achats (DOA) pour les filiales françaises. Cette bonne maîtrise de notre politique d'achats nous permet de documenter les arbitrages que les éditeurs ont à faire in fine entre contraintes RSE et contraintes financières. Compte tenu du contexte, les décisions vont plus souvent dans le sens d'une baisse des coûts financiers.

Objectifs :

- > **Baisser le volume global d'achats de primes et plus-produits.**
- > **Réduire la part de ces achats effectuée en Chine et prioritairement réduire la part des objets constitués de matériaux polluants.**
- > **Effectuer au moins 9/10^e de nos achats auprès de fournisseurs labellisés EcoVadis.**

La question est marginale sur les filiales étrangères, qui n'utilisent que très peu les primes abonnement (au total sur Bayard Ediciones, BP Asie et Bayard Inc. : 34 000 primes achetées) et pas du tout les plus-produits VAN. Exceptionnellement cette année, BP Asie a acheté 5 000 primes (Rubik's cubes) en Chine.



Résultats et indicateurs de performance

➤ Volume des primes destinées à l'abonnement

Ce chantier a démarré il y a plusieurs années par le volet « primes à l'abonnement » qui ne présente toutefois que 1/5^e du volume total des achats (22 % en 2018-19 et 17 % en 2023-24). Plusieurs secteurs éditoriaux ont pris la décision de supprimer totalement les primes-objets (fabriquées en Chine ou ailleurs) et de les remplacer par des primes éditoriales (hors-séries ou magazines offerts) ou des primes tarifaires (Jeunesse) :

- > La Croix et Prions en Église à partir de septembre 2018 ;
- > La Jeunesse à partir de 2021-22. Les derniers achats de bagagerie importés de Chine (sacs à dos Petit Ours Brun et Ariol) ont eu lieu sur l'exercice 2022-23.

Les achats qui subsistent en 2023-24 sont donc quasi intégralement (98 %) destinés à Notre temps et au Pèlerin, pour lesquels les primes représentent encore des leviers décisifs de rendement lors des campagnes marketing.

En 2023-24, le volume total des achats de primes abonnement a continué à baisser (-10 % vs 2022-23), soit encore 819 000 objets. Il convient de préciser que les crayons en bois constitutifs du matériel commercial du mailing Adulte (qui ne sont donc pas réellement des primes) représentent une grosse partie de ce chiffre. Le volume sur lequel nous pouvons travailler est donc plutôt d'environ 330 000 objets.

La part des primes abonnement achetées en Chine est repartie à la hausse en 2023-24 (de 13 % à 22 % des achats). Il peut s'agir d'électronique, d'électroménager, de bagagerie mais aussi de primes papier (carnets Notre temps par exemple).

Nous rappelons l'objectif fixé dans la feuille de route RSE du budget 2022-23 : suppression totale des primes abonnement venues d'Asie sur la presse Jeunesse à horizon 2 ans (soit courant 2024) et sur la presse Adulte à horizon 4 ans (soit courant 2026). L'objectif est atteint sur la Jeunesse. Pour l'Adulte, il pourrait être redéfini comme la volonté de se débarrasser des primes chinoises les plus polluantes d'ici 2026.

➤ Volume des plus-produits destinés à la vente au numéro

Le travail sur le volet plus-produits de la VAN (83 % du total des achats en 2023-24, soit 3,9 millions d'objets) s'avère plus compliqué :

- > le volume global des achats de plus-produits VAN a diminué d'environ 1 million par an entre 2018-19 et 2022-23 (hors période Covid) : 7 millions d'objets achetés en 2018-19, 6 millions en 2019-20, 5 millions en 2021-22 et 4 millions en 2022-23. L'exercice 2023-24 marque un ralentissement de ce trend, avec une diminution limitée à -10 % vs N-1 (soit -400 000 objets). La plupart des suppressions de plus-produits sans impact marge significatif ayant été faites les années précédentes, il est difficile de progresser ;
- > la part achetée en Chine est, comme sur les primes, repartie à la hausse, soit 98 % du total vs 92 % et 91 % les 2 exercices précédents.

Nous sommes encore en recherche de solutions sur ce dossier :

- > la principale alternative française aux objets achetés en Chine est le plus-produit papier. Mais avec la forte hausse du prix du papier, ils sont devenus trop chers : l'an dernier, Bayard avait eu recours à des prestataires français pour certains plus-produits en papier (memory, jeux de cartes) mais cette année, les memorys ont été fabriqués en Chine ;
- > un gros travail d'écoconception des produits a été mené (sourcing des bois et des papiers, recherche de plastiques plus vertueux, utilisation d'encre végétale, simplification des packagings et travail sur le poids des objets) mais il n'est pas pris en compte dans notre indicateur car la collecte de données est plus compliquée.

➤ Matériaux des primes et plus-produits achetés

Les responsables opérationnels de la DOA soulignent que d'un point de vue environnemental, les matériaux qui composent les objets ont plus d'impact que le pays d'où ils proviennent. Nous avons donc décidé de rajouter un nouvel indicateur dans notre DPEF pour piloter cet enjeu.

Les matériaux au sens de cette DPEF ont été classifiés en 3 catégories, sur la base des émissions carbone nécessaires à leur fabrication :

- > matériaux « très polluants » : émissions au-dessus de 5 tCO₂e/tonne => électronique (le plus polluant avec 81 tCO₂e/tonne), tissu (28 tCO₂e/tonne) ;

- 
- > matériaux « vertueux » : émissions inférieures à 1 tCO₂e/tonne (papier, carton, bois...);
 - > entre ces 2 groupes se trouvent le plastique, l'acier et le fer-blanc (émissions situées autour de 2,5 tCO₂e/tonne). Nous avons décidé de les classer comme « polluants », considérant que les enjeux environnementaux du plastique ne sont pas limités aux émissions carbone nécessaires à leur fabrication mais doivent intégrer l'impact sur la biodiversité et un risque de santé publique (pollution aux microplastiques).

Sur le canal VAN Jeunesse, la décision a été prise pour 2023-24 d'arrêter définitivement les plus-produits électroniques, qui existaient historiquement (POB sonore en 2022-23 par exemple). Il reste dans la catégorie « très polluants » en 2023-24 un seul produit, une peluche textile achetée en Chine pour le soutien promotionnel d'une seule parution Jeunesse (38 000 articles).

La grande majorité des plus-produits (57 %) est constituée de plastique : figurines, kits de jeu, feutres, dont une bonne partie correspond aux figurines qui sont partie intrinsèque de l'offre éditoriale « Petits Mondes de POB » et « Peppa pig » (environ 527 000 objets en 2023-24).

Sur le marketing Adulte, la recherche de produits de substitution à l'électronique et à la bagagerie avance peu. Dans un contexte de ré-industrialisation européenne, la DOA s'attendait à pouvoir sourcer des primes nouvelles fabriquées en Europe, mais elles restent pour l'instant beaucoup trop chères.

Au final, sur les 3 derniers exercices, nous ne parvenons pas à faire baisser la part des achats de primes et de plus-produits classifiés comme « polluants » ou « très polluants », qui est stable autour de 50 %. Une tendance positive émerge toutefois en 2023-24, la baisse du volume des produits « très polluants » : 86 000 objets vs 259 000 en 2022-23 et 179 000 en 2021-22. Ils représentent une part marginale de nos achats : 2 % en 2023-24 (c'était 5 % en 2022-23).

🕒 Notation EcoVadis des fournisseurs de primes et plus-produits

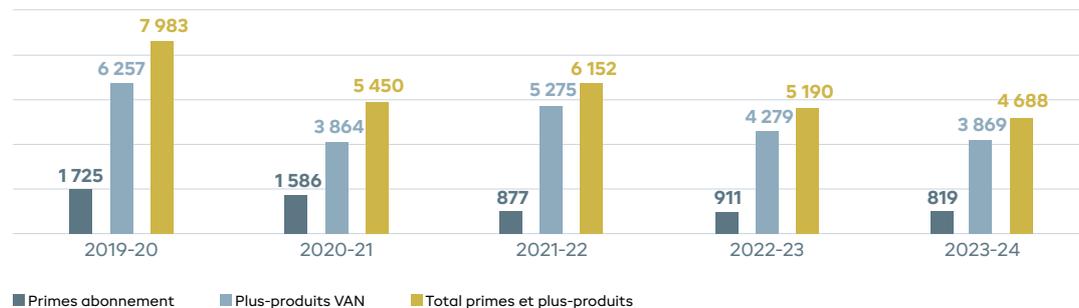
Un dernier axe de notre politique d'achats consiste à travailler avec des fournisseurs certifiés EcoVadis. Ce label évalue la chaîne d'approvisionnement sous 4 dimensions complémentaires : impact environnemental, conditions de travail, éthique des affaires, achats responsables. Concernant le cas spécifique de la Chine, il atteste en théorie que nos prestataires respectent les droits humains et maîtrisent l'impact environnemental de leurs process de production. Si l'on prend le cas de notre fournisseur GNG, qui fournit 83 % de nos achats DOA en 2023-24, c'est un importateur français certifié EcoVadis qui achète en Chine auprès d'usines qui sont auditées tous les ans. Ces audits sociaux sont communiqués à la DOA, qui estime qu'il n'existe aucun risque significatif en termes de droits sociaux ou humains sur cette filière d'approvisionnement.

En 2023-24, nous effectuons 97 % de nos achats de primes et de plus-produits auprès de fournisseurs labellisés EcoVadis avec une note supérieure à 45, soit le seuil à partir duquel EcoVadis considère la performance comme « Adaptée ». Ce pourcentage était de 91 % en 2022-23 et de 88 % en 2021-22.

🕒 Indicateurs de performance

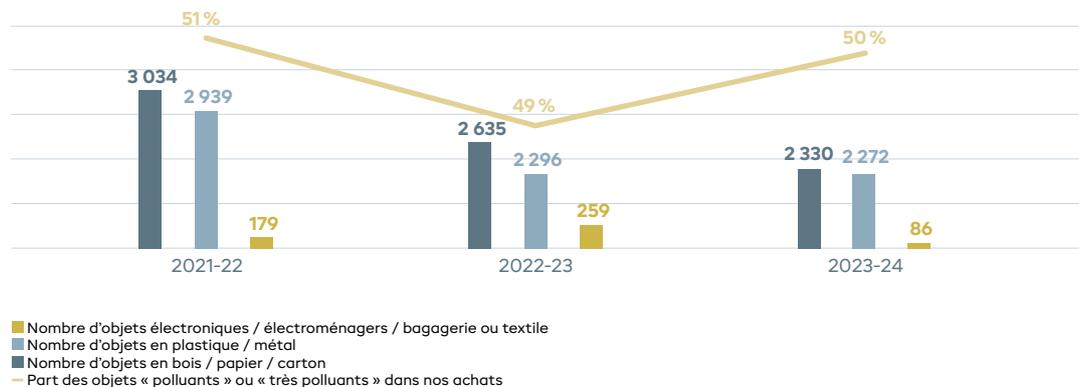
- > Quantité totale de primes et plus-produits achetés.
- > Part des primes et plus-produits constitués de matériaux considérés comme polluants ou très polluants.
- > Part des primes et plus-produits achetés en Chine.
- > Part des achats effectués via des fournisseurs labellisés EcoVadis (avec une note > 45).

Quantité totale de primes abonnement et plus-produits VAN achetée (en milliers d'exemplaires)



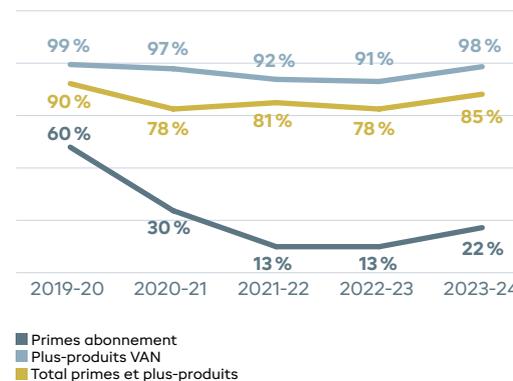
Bayard S.A., Milan Presse, SER, BPB, Bayard Ediciones, Bayard Inc., BP Asie (les autres filiales n'achètent pas de primes et de PPDT)

Achats de primes et plus-produits (en milliers d'exemplaires) classifiés par type de matériaux



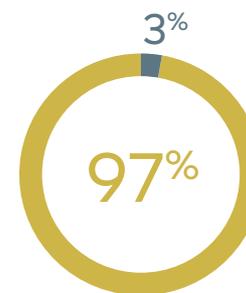
Bayard S.A., Milan Presse, SER, BPB, Bayard Ediciones, Bayard Inc., BP Asie

Part des primes et plus-produits achetée en Chine



Bayard S.A., Milan Presse, SER, BPB, Bayard Ediciones, Bayard Inc., BP Asie

Certification EcoVadis de nos fournisseurs de primes et plus-produits en 2023-24



■ % acheté auprès de fournisseurs EcoVadis notés > 45
■ % acheté auprès de fournisseurs autres

Périmètre Achats France seulement : Bayard S.A., Milan Presse, SER, BPB

IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'EMBALLAGE DES EXEMPLAIRES SERVIS À L'ABONNEMENT ET EN VAN

Description du risque

Les magazines livrés aux abonnés et une partie de ceux distribués en kiosque (lorsqu'il y a « couplage » - vente de 2 magazines ensemble - ou présence d'un plus-produit promotionnel) nécessitent un emballage pour protéger la revue et les encarts ou objets qu'elle comporte et permettre l'apposition de l'adresse de l'abonné. Jusqu'à 2019, l'équipement industriel de nos fournisseurs ne permettait pas d'envisager une autre solution que le film plastique.

Compte tenu des volumes (en 2023-24, environ 45 millions d'objets presse envoyés aux abonnés du Groupe et 3 millions d'exemplaires mis en kiosque nécessitant conditionnement), l'enjeu de pollution par les films plastiques est considérable. D'autre part, nous courons un réel risque d'image sur cette question, surtout vis-à-vis de nos clients Jeunesse, très engagés sur la question environnementale.

Enfin, la loi AGECE (Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire) votée en octobre 2020 a interdit tout envoi postal sous film plastique à compter du 1^{er} janvier 2022. Nous avons donc désormais également un enjeu de conformité réglementaire en France.

Politique mise en œuvre

C'est largement sous l'impulsion du Groupe Bayard que la filière presse et singulièrement notre routeur France Routage se sont mis à la recherche d'une solution alternative au plastique pour les expéditions d'abonnements. Elle a abouti en 2020 à une solution industrialisable : l'enveloppe papier thermoscellée.

Le déploiement de cette nouvelle technique a commencé au cours de l'année 2021 ; il a été ralenti du fait de la pénurie de papier mais a repris en 2022-23, de façon à nous permettre d'atteindre l'objectif fixé, à savoir la disparition totale des emballages plastiques sur toutes les expéditions de magazines aux abonnés gérées par la DOA (Bayard S.A., Milan Presse et BPB) à la fin de l'exercice 2022-23.

L'enveloppe thermoscellée représente un surcoût significatif par rapport au film plastique. C'est pourquoi le processus de changement est à la traîne dans certaines filiales du Groupe, y compris la SER. À cet égard, le développement des envois à découvert (sans conditionnement) pourrait être une solution, vertueuse non seulement sur le plan financier mais aussi environnemental. C'est actuellement le mode d'expédition utilisé sur La Croix, ainsi que très majoritairement sur Sailer (92 % de leurs envois aux abonnés). Une étude est en cours à la DOA pour voir sous quelles conditions l'envoi à découvert pourrait être étendu à d'autres titres. La principale contrainte est actuellement la pose des encarts : ils devraient dans ce cas être jetés au lieu d'être posés comme aujourd'hui, ce qui est plus coûteux. Si l'évaluation financière est concluante, nous passerons au test logistique sur Le Pèlerin. Toutefois, l'envoi à découvert n'a pas vocation à s'appliquer aux magazines Jeunesse (trop qualitatifs et aux tarifs trop élevés pour envisager une expédition sans protection) ni à Prions en Église (dont le format atypique compliquerait la manutention s'il était traité hors enveloppe).

La question de l'emballage des exemplaires destinés à la VAN ne rentre pas dans le champ d'application de la loi AGECE. Toutefois, là aussi, Bayard a souhaité développer une politique active de déplastification. Même s'il n'y a pas de R&D formelle, le service logistique se tient en veille et a mené différentes expérimentations, qui à ce stade n'ont pas abouti :

- > au cours de l'été 2022, la presse Jeunesse a testé à grande échelle une solution de plus-produits cartonnés fabriqués par un prestataire à Toulouse, qui pouvaient être collés ou scotchés dans la revue de façon à éviter l'emballage. La hausse du prix du papier et les résultats commerciaux décevants ont conduit à renoncer à cette option ;
- > notre routeur France Routage a proposé une solution d'enveloppe en glassine translucide. Cet emballage a été jugé trop fragile pour la mise en rayons dans les points de vente et insuffisamment transparent pour mettre en valeur le plus-produit.

Au final, sur ce canal de ventes, il n'y a pas de véritable objectif posé mais une intention de faire baisser le plastique, soit par la réduction du nombre de parutions avec plus-produits nécessitant un emballage, soit par le scotchage des plus-produits sur la revue dès que cela est possible (ex. : crayons de coloriage).

Objectifs :

- > Pour les expéditions aux abonnés, faire progresser l'envoi à découvert et supprimer à terme l'emballage plastique dans les filiales étrangères.
- > Sur le canal VAN, continuer la veille.

Résultats et indicateurs de performance

➤ Résultats

Sur les 2 exercices 2021-22 et 2022-23, nous avons progressivement basculé vers l'enveloppe thermoscellée l'intégralité des titres Bayard et Milan gérés par la DOA : d'abord les titres Jeunesse puis les titres Adulte. Le quotidien La Croix, quant à lui, est envoyé à découvert avec une étiquette repositionnable depuis l'hiver 2021-22.

À l'étranger également, nos 2 principales filiales progressent :

- > en Allemagne (Sailer), la part du film plastique est devenue résiduelle (7 % en 2023-24 vs 22 % en N-1) et ne concerne plus que les expéditions vers la Suisse, où la réglementation postale oblige à expédier sous film. 92 % des expéditions sont effectuées à découvert vs 77 % l'an dernier ;
- > aux USA, Bayard Inc. a réussi à faire baisser la part du film plastique de 40 % l'an dernier à 26 % cette année, en fusionnant en un seul objet le N° spécial Semaine Sainte et le N° de mars de Living With Christ, qui a pu être ainsi envoyé à découvert (l'an dernier, les 2 parutions étaient envoyées ensemble sous film). Les envois à découvert représentent désormais 19 % du total des expéditions ;

- > en revanche, aucun progrès n'est constaté sur les petites filiales (Espagne, Asie, SER en France) qui continuent d'utiliser 100 % de films plastiques.

Au global, sur l'exercice 2023-24, 97 % des exemplaires servis à l'abonnement dans tout le Groupe ont été envoyés sans film plastique vs 81 % en 2022-23 et 47 % en 2021-22 :

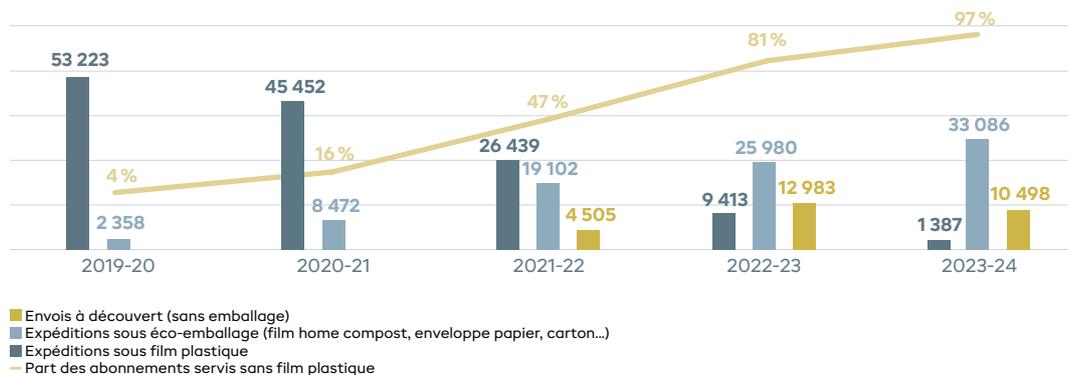
- > 74 % sont servis sous enveloppe thermoscellée ;
- > 23 % sont servis à découvert, sans emballage, sous simple étiquette ;
- > 3 % sont servis sous film plastique : ce qui ne représente plus que 1,4 million d'exemplaires.

En ce qui concerne le canal VAN, la part de la mise en place nécessitant un conditionnement a baissé sur les 3 dernières années, dans un contexte de réduction du nombre de parutions soutenues avec des plus-produits (de 27 % de la prise VAN totale en 2021-22 à 17 % en 2023-24). Le poids du film plastique dans cette prise avec conditionnement est passé de 69 % en 2021-22 à 39 % en 2023-24 (soit 1,1 million d'exemplaires).

➤ Indicateurs de performance

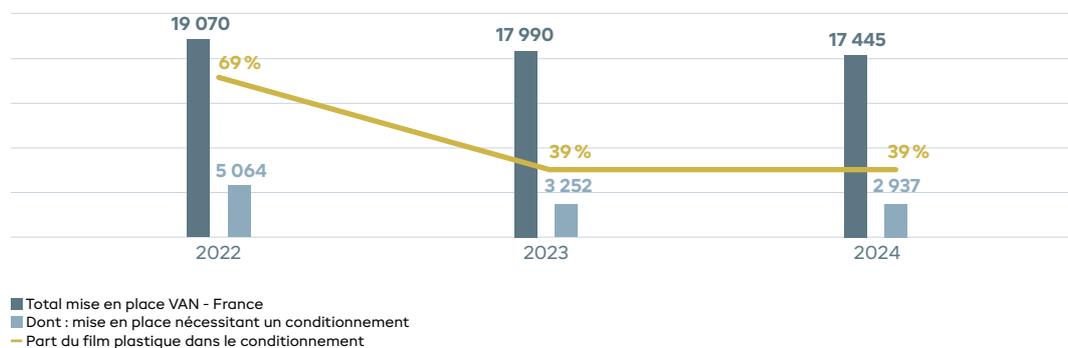
- > Pourcentage des abonnés servis sans film plastique (avec un emballage éco-compatible ou sans emballage).
- > Part du film plastique dans la prise VAN nécessitant un conditionnement (France).

Part des envois postaux aux abonnés effectués sans film plastique (en milliers d'exemplaires)



Bayard S.A., Milan Presse, SER, BPB, Sailer, Bayard Ediciones, Bayard Inc., Bayard Afrique, BP Asie

Part du plastique dans le conditionnement de la prise VAN France (en milliers d'exemplaires)



Bayard S.A., Milan presse

IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE NOS ACHATS DE PAPIER

Description du risque

L'industrie du papier et de la pâte à papier est l'une des plus grandes sources de pollution atmosphérique et aquatique. Aux USA, elle est responsable de 20 % des rejets industriels de déchets toxiques dans l'air. Elle est également l'une des principales consommatrices de matières premières, notamment d'eau douce, d'énergie et de fibres de cellulose, c'est-à-dire d'arbres.

En tant qu'éditeur de presse et d'édition, le Groupe Bayard est un gros consommateur de papier (21 000 tonnes achetées en 2023-24). L'impact environnemental apparaît à différents niveaux de la chaîne d'approvisionnement en papier :

- > risque sur la biodiversité lié à la provenance des bois ;
- > risque de pollution liée à la phase de production de la pâte à papier (process de production, émissions carbone, impact sur les milieux aquatiques...);
- > émissions de CO₂ lors des étapes de transport entre les différents points de la chaîne ;
- > risque en matière de droits humains pour la production hors d'Europe.

Une nouvelle réglementation européenne (EURD) destinée à lutter contre la déforestation va prochainement renforcer les obligations des éditeurs en matière de traçabilité des bois. Ils devront prouver que leurs fournisseurs de papier sont capables de géolocaliser l'origine des bois jusqu'aux parcelles de production. À défaut, le droit de commercialiser leurs produits sur le marché européen leur sera refusé. Le Groupe Bayard va devoir mettre en place un process et des outils ad hoc.

Un autre facteur de risque tient à l'organisation partiellement décentralisée de notre processus d'achat de papier, ainsi qu'à l'éclatement géographique de nos prestataires papetiers.

Dans de nombreuses filiales, les achats de papier sont effectués directement par les imprimeurs sans que la filiale ait de contact avec les papetiers. La facturation de l'imprimeur ne fait apparaître aucune information : ni le type de papier, ni le volume consommé, ni le nom du papetier. La collecte de données est donc complexe et laborieuse. Les informations ne sont éventuellement obtenues qu'a posteriori et de façon indirecte. La filiale n'a pas non plus en amont toutes les informations pour intervenir dans les choix des imprimeurs :

- > le périmètre sous contrôle est celui pour lequel la DOA achète le papier : 73 % du total Groupe en 2023-24, soit la presse France hors Bayard Services (Bayard, Milan Presse, la SER), BPB et environ 1/4 de l'édition Bayard et Milan ;
- > les filiales qui n'achètent pas en direct leur papier sont : Bayard Service, les filiales internationales et environ 3/4 de l'édition Bayard et Milan ;
- > concernant les achats hors DOA de l'édition : il s'agit de la production des livres complexes, toujours localisée en Chine faute de solution industrielle en Europe, et de la production des livres semi-complexes auparavant fabriqués en Chine mais désormais rapatriés en Europe (principalement Italie, Espagne, Roumanie, Slovénie, Bosnie). Les achats en Chine (1 526 tonnes en 2023-24) représentent bien sûr notre principale zone de risque (en termes de pratiques environnementales et sociales).

La hausse durable du prix du papier (il reste environ 50 % plus cher qu'avant la crise) aurait pu constituer un autre facteur de risque, en nous poussant à acheter des papiers moins chers mais de moindre qualité environnementale. Le Groupe n'a fait aucune concession sur ce point.

Politique mise en œuvre

Pour maîtriser le risque sur la biodiversité lié à la provenance des bois, le Groupe Bayard travaille depuis plusieurs années à augmenter la part de papier certifié PEFC (Europe) ou FSC (hors Europe) ou de papier recyclé. Les labels PEFC et FSC garantissent que le bois est issu de forêts gérées durablement, dans le respect de la biodiversité, des milieux aquatiques et des communautés humaines concernées.

Pour traiter le risque lié au processus de production de la pâte à papier, le Groupe Bayard a décidé de privilégier les achats auprès de fournisseurs écolabellisés : soit via EcoVadis (en Europe), soit via Bookchain (pour la Chine), un label international spécialisé sur l'édition et bien documenté sur l'Asie. Ces deux organismes évaluent les papetiers selon des critères très voisins : politique de gestion des eaux usées (techniques de blanchiment exemptes de chlore par exemple), émissions carbone. EcoVadis note en plus la politique sociale (sécurité, droits sociaux...).

À partir de ces informations, le responsable qualité de Bayard a constitué une base de données de papetiers et de papiers, de façon à pouvoir contrôler les choix de papier effectués par nos imprimeurs étrangers. Pour l'instant, ce contrôle n'est effectué qu'a posteriori, au moment de la collecte de données pour la DPEF. Mais nous avons un objectif de plus grande transparence auquel nous contraind la future réglementation EURD. Nous souhaitons imposer à nos imprimeurs de remplir un devis comportant des informations sur le papier (type et consommation prévisionnelle), ce qui nous permettra d'intervenir en amont et de refuser certains papiers. Ce devis sera intégré dans notre module comptable d'achats papier, ce qui facilitera la consolidation automatique des données.

Enfin, en 2022-23, nous avons lancé le chantier de calcul des émissions carbone de nos achats papier, de façon à piloter notre impact global et notre trajectoire. Il s'agit du plus gros poste de notre bilan carbone (environ 1/3 du total). Une calculatrice carbone a été mise en place sur la presse, qui sert à comparer les options de papier ; l'objectif est de l'étendre à l'édition. C'est pourquoi nous avons décidé d'introduire un nouvel indicateur dans notre DPEF : le coefficient d'émissions de CO₂ par tonne de papier produite. Il n'est calculé à ce stade que sur les achats DOA pour la presse. Il est assis sur les consommations de papier (sorties de stock) et non sur les achats (entrées de stock), comme les autres indicateurs du risque papier. Harmonisation à revoir l'an prochain.

Objectifs :

- > **Atteindre 100 % de papier certifié PEFC, FSC ou recyclé sur l'intégralité du périmètre Groupe.**
- > **Maintenir autour de 9/10^e la part de papier achetée auprès de fournisseurs évalués EcoVadis avec une note > 45 (sur le périmètre Europe).**
- > **Mieux contrôler les choix de papier de nos imprimeurs étrangers, notamment en Asie.**
- > **Mettre en place un dispositif d'évaluation régulière de notre empreinte carbone papier : de façon à mesurer nos progrès et à nous fixer des objectifs.**



Résultats et indicateurs de performance

➤ Résultats

La part de papier certifié PEFC/FSC ou recyclé dans nos achats Groupe continue à progresser : 96 % en 2023-24 vs 95 % en 2022-23. Nous soulignons que le pourcentage élevé des exercices 2020-21 et 2021-22 résulte d'une erreur de reporting sur l'une de nos filiales étrangères. Les axes de progrès sont à ce stade sur certaines filiales étrangères :

- > sur la presse et l'édition France : nous sommes à 100 % depuis plusieurs années, y compris sur la partie achetée localement par les imprimeurs en Chine ou en Europe ;
- > sur les filiales internationales : la part de papier certifié ou recyclé n'est que de 39 %. Les deux plus grosses filiales, Bayard Inc. et Sailer, achètent respectivement 28 % et 36 % de papier certifié PEFC/FSC ou recyclé.

Sur le périmètre des achats effectués par la DOA et par les imprimeurs européens de l'édition (soit 85 % du total Groupe), nous achetons 89 % de notre papier auprès de fournisseurs labellisés EcoVadis avec une note > 45.

Le coefficient d'émissions de CO₂ par tonne de papier consommé sur la presse évolue tendanciellement à la baisse sur les 3 derniers exercices : de 0,51 en 2021-22 à 0,49 en 2022-23 puis 0,48 en 2023-24. Ces progrès traduisent sans doute l'impact de la calcullette carbone sur la presse.

➤ Indicateurs de performance

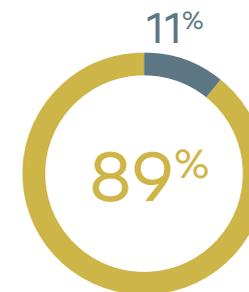
- > Part de papier certifié PEFC/FSC ou recyclé sur le volume total de papier acheté.
- > Part de papier achetée auprès de fournisseurs évalués EcoVadis (avec une note > 45) sur le périmètre des achats effectués par la DOA et les imprimeurs européens de l'édition.
- > Coefficient d'émissions carbone (en tCO₂e) par tonne de papier consommée (presse uniquement).

Tonnage total de papier acheté (en kt) et part du papier certifié PEFC/FSC ou recyclé



■ Tonnage total Groupe
— % papier certifié PEFC/FSC ou recyclé
Bayard S.A., BE, SER, BS, Milan Presse, Éditions Milan, BPB, Bayard Ediciones, Sailer, Bayard Inc., Bayard Afrique, BP Asie

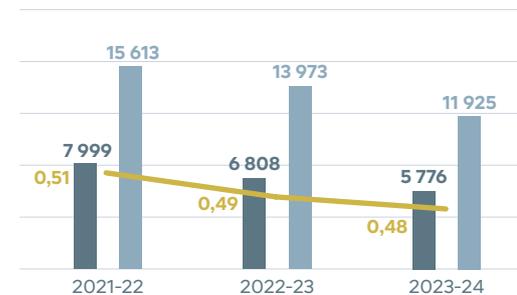
Certification EcoVadis de nos fournisseurs de papier en 2023-24



■ % acheté auprès de fournisseurs EcoVadis notés > 45
■ % acheté auprès de fournisseurs autres

Périmètre Achats via la DOA (Bayard S.A., SER, BPB, Milan Presse / BE et EDMIL)
Hors DOA : achats effectués par les imprimeurs européens de BE et EDMIL

Émissions carbone des consommations de papier (presse)



■ Volume des émissions carbone du papier de la presse (en tCO₂)
■ Tonnage des consommations papier (sorties de stock)
— Coefficient d'émissions carbone par tonne de papier consommée (en tCO₂)

Périmètre Achats via la DOA pour la presse (Bayard S.A., SER, BPB, Milan Presse)

IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE NOS OFFRES DE VOYAGES ET CROISIÈRES

Description du risque

Bayard propose à ses lecteurs une offre de voyages diversifiée (voyages culturels, croisières fluviales ou maritimes, pèlerinages), organisée par des partenaires voyagistes, en partenariat avec les titres de presse du Groupe. C'est une activité historique puisque c'est de l'organisation de pèlerinages qu'est né il y a 150 ans le premier titre de presse de la maison Bayard, Le Pèlerin. Elle a pour objectif aussi de rassembler nos communautés de lecteurs, grâce à des propositions en forte affinité avec leurs centres d'intérêt, à travers notamment l'accompagnement par des animateurs spirituels, des journalistes ou des représentants des titres du Groupe.

Lors du premier bilan carbone réalisé par le Groupe juste avant la crise sanitaire (scopes 1, 2 et 3 sur l'exercice 2018-19), il est apparu que cette activité avait un poids dans le total des émissions carbone nettement plus élevé que son poids dans l'économie de l'entreprise (11 % de nos émissions pour un CA voyagistes assiette des royautés versées à Bayard estimé à environ 1,5 à 2 % du CA du Groupe à ce moment-là). Bayard a donc engagé à partir de 2021 un chantier visant à réduire cette empreinte carbone.

En 2023-24, le Groupe Bayard a renforcé sa présence sur le secteur du voyage en rachetant l'entreprise BIPEL (Bureau Interdiocésain des Pèlerinages), dont l'activité principale consiste à organiser des pèlerinages en BtoB pour les diocèses, en Europe mais aussi sur des destinations plus lointaines (Terre sainte, Vietnam, Arménie, Mexique...). L'objectif est de dégager des synergies avec l'activité existante : BIPEL devient le prestataire exclusif de Bayard sur le voyage terrestre.

Cet effet de périmètre a un impact très significatif sur le niveau des émissions carbone du Groupe (+ 7 000 tCO₂e), en raison de l'importante volumétrie d'affaires de BIPEL : entre 250 et 300 voyages annuels (vs une vingtaine sur Bayard) et environ 23 000 passagers transportés annuellement (vs 900 à 1 000 chez Bayard).

En outre, BIPEL ne calculait pas de bilan carbone et était assez peu mature en matière de RSE. Un nouveau chantier a été ouvert visant à intégrer progressivement à la démarche globale du Groupe.

Politique mise en œuvre

La démarche RSE autour de l'offre de voyages est portée désormais par la responsable des voyages au sein du secteur Adulte, la Direction de BIPEL et la Direction de la RSE, dont l'équipe s'est étoffée à l'automne 2022 avec l'arrivée d'une cheffe de projet RSE.

Côté Bayard, une stratégie en deux temps a été posée dès le redémarrage des voyages après la crise sanitaire :

- > renoncer définitivement à proposer des voyages impactant des zones glaciaires à risque (Patagonie et Groenland) et diminuer régulièrement le nombre des voyages les plus émetteurs de CO₂ (fret avion + bateau ou avion longue distance). De nombreuses destinations lointaines qui étaient proposées en 2018-19 ont disparu : Pérou, Canada, Japon, Éthiopie ;
- > lancer une réflexion visant à moyen terme à modifier nos critères de sélection et à identifier de nouvelles formes de voyages écoresponsables.

Dans un contexte financier tendu, c'est un chantier compliqué : pour compenser financièrement la suppression d'une destination lointaine, et compte tenu des écarts de marge entre ces profils de voyages, il faudrait cumuler un volume d'opérations plus locales tel qu'il excéderait nos capacités de suivi des partenaires voyagistes.

Côté BIPEL, la démarche a démarré avec un chantier méthodologique qui devra être poursuivi l'an prochain car il n'est pas totalement abouti : le calcul des émissions carbone de l'exercice 2023-24. BIPEL s'est aussi lancé dans une démarche d'obtention du label ATR (Agir pour un Tourisme Responsable) qui pourrait prendre plusieurs années.

Objectifs :

- > **Monitorer le bilan carbone de cette activité avec des outils adaptés (calculatrice carbone) et une méthodologie fiabilisée sur BIPEL.**
- > **Proposer à moyen terme une offre de voyages renouvelée qui favorisera progressivement des modes de transport moins carbonés que l'avion, avec une exigence plus stricte sur les politiques environnementales de nos partenaires voyagistes externes.**



Résultats et indicateur de performance

➤ Résultats

Précisions méthodologiques :

- > nous avons décidé de reporter séparément pour Bayard et pour BIPEL, compte tenu des différences de profil et de méthodologie appliquée entre les deux activités. Les voyages proposés aux lecteurs Bayard dont le prestataire voyageur est BIPEL sont comptés sur Bayard (2 chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en 2023-24) ;
- > le référentiel historique côté Bayard sera l'exercice 2018-19, dernière année pleine (non perturbée par la Covid-19) où notre proposition de voyages s'est déployée selon l'ancien modèle, avant démarrage de la réflexion RSE ;
- > pour BIPEL, nous avons décidé pour simplifier la démarche cette première année de ne pas compter dans le calcul des émissions les trajets en avion des pèlerins étrangers qui passent par des tour-opérateurs étrangers dont BIPEL n'est que le prestataire (activité de « réceptif ») - ce qui conduit forcément à sous-estimer l'impact. À revoir l'an prochain.

Côté Bayard, le coefficient d'émissions carbone/passager continue de s'améliorer tendanciellement, passant de 0,77 tCO₂e/pax en 2022-23 à 0,61 tCO₂e/pax en 2023-24 (soit une baisse de 20 %). Cette évolution s'explique par le recentrage du mix des voyages vers des destinations moins lointaines, en partie volontaire, en partie subi (arrêt des voyages en Terre sainte à partir d'octobre 2023).

Par comparaison avec l'exercice 2022-23, 9 destinations lointaines ont été supprimées (Proche-Orient mais aussi Inde, Canaries...) et seulement 5 nouvelles ont été créées (Sénégal, Mékong, Algérie...).

L'année a révélé des difficultés sur la clientèle senior (échec de la croisière Mékong) qui, en raison de la crise du pouvoir d'achat, se reporte vers les produits les moins chers, souvent des croisières fluviales peu lointaines (Rhin). L'offre pour le budget 2024-25 a été adaptée en conséquence. Cette tendance devrait être vertueuse sur le plan environnemental mais complique l'équation financière de l'activité.

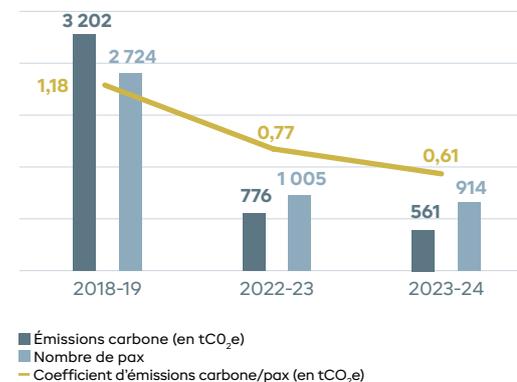
L'arrivée de BIPEL dans le périmètre se traduit par un impact en valeur absolue très élevé, qui constitue en soi un chantier pour le futur : 7 000 tonnes supplémentaires d'émissions carbone (supérieur à celui du papier de la presse !). Le score de BIPEL à l'indicateur est néanmoins très bon, avec un coefficient d'émissions carbone de 0,31 tCO₂e/pax en 2023-24 contre 0,61 tCO₂e/pax pour Bayard. Cette situation s'explique comme suit :

- > les coefficients d'émissions carbone par zone géographique des 2 entités sont assez voisins : 0,26 tCO₂e/pax pour BIPEL et 0,32 tCO₂e/pax pour Bayard sur la zone Europe ; 1,51 tCO₂e/pax pour BIPEL et 1,69 tCO₂e/pax pour Bayard sur la zone hors Europe ;
- > mais leur mix géographique est très différent : les voyages hors Europe représentent 22 % de l'activité de Bayard mais seulement 4 % de l'activité de BIPEL.

➤ Indicateur de performance

- > Émissions carbone moyennes par passager de l'ensemble de nos voyages (en équivalent tonne de CO₂).

Émissions carbone par passager (voyages Bayard)



Émissions carbone par passager (voyages BIPEL)



4

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA VÉRIFICATION DE LA SINCÉRITÉ ET LA CONFORMITÉ DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Bayard S.A.
18, rue Barbès - 92128 Montrouge

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (tierce partie), accrédité Cofrac Vérification, n° 3-1860 (liste des implantations et portée disponibles sous www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration de performance extra-financière relative à l'exercice cité ci-dessus (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration ou au Directeur d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures internes.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées, un programme disponible sur demande visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- > la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- > la sincérité des informations fournies en application du 2° et du 3° du I de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce :

- > nous avons réalisé une planification prévisionnelle de la mission, réalisé une réunion de lancement interne et une réunion de lancement avec le client pour prendre connaissance de la déclaration, du périmètre, des risques d'inexactitudes et ajuster la planification ;

- > nous avons réalisé une relecture critique pour apprécier la cohérence d'ensemble de la DPEF ;
- > nous avons vérifié la conformité : nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale et le cas échéant en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au I de l'article R. 225-105 et les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2° alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- > nous avons présenté nos conclusions intermédiaires et fait une revue des corrections apportées ;
- > nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16, le cas échéant, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- > nous avons identifié les personnes en charge des processus de collecte et examiné les processus de collecte, compilation, traitement et contrôle visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- > nous avons fait une revue de cohérence des évolutions des résultats et indicateurs clés de performance ;
- > nous avons identifié les tests de détail à réaliser et listé les preuves à collecter ;
- > nous avons consulté des sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives que nous avons considérées les plus importantes ;

- > nous avons vérifié la sincérité d'une sélection d'indicateurs clés de performance et résultats quantitatifs (données historiques) que nous avons considérés les plus importants* via des tests de détail (vérification de la correcte application des définitions et procédures, vérification de la consolidation, rapprochement des données avec des pièces justificatives). Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 22 et 100 % des données sélectionnées pour ces tests.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre juin et octobre sur une période d'intervention de 3 mois. Nous avons mené 13 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- > la cartographie des risques RSE qui structure la Déclaration a été menée il y a plus de 5 ans, en 2018-2019 tel qu'indiqué dans la Déclaration ;

- > tout comme la Déclaration de l'exercice 2022-2023, les politiques relatives à la « *Pyramide des âges et de la juste représentation des générations* », l'« *Égalité Hommes-Femmes* », l'« *Impact environnemental des Primes Abonnement et des Plus-produits Vente au Numéro achetés en Chine* », et l'« *Impact environnemental de nos offres de voyages et croisières* » ne présentent pas d'objectif opposable assorti d'une échéance temporelle ;
- > nous attirons l'attention du lecteur sur les éléments précisés tout au long de la DPEF sur les limites de périmètre. En particulier les données sociales ne couvrent que 88,1 % des effectifs totaux du Groupe.

Fait à Toulouse, le 28 octobre 2024
L'organisme tiers indépendant
SAS Cabinet de Saint Front

Pauline de Saint Front
Présidente

*Indicateurs les plus importants et entités testées :

- > moyenne d'âge de l'effectif CDI (France) ;
- > part des seniors (+50 ans) dans l'effectif de salariés formés ; (CDD et CDI – en année calendaire) comparée à leur part dans l'effectif total (spot à fin décembre) ;
- > nombre de managers formés aux risques RPS en cumul depuis 2021 ;
- > part de ces primes et plus-produits constitués de matériaux considérés comme polluants ou très polluants ;
- > part du film plastique dans la prise VAN nécessitant un conditionnement (France) ;
- > coefficient d'émissions CO₂ par tonne de papier consommée (presse).

GOUVERNANCE

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance (à jour au 13 novembre 2024)

Au capital de 16 500 000 euros
RCS Nanterre B 542 042 486
18, rue Barbès
92128 Montrouge Cedex
Tél. : 01 74 31 60 60

Directoire

- > François MORINIÈRE, Directeur général, Président du Directoire
- > Dominique GREINER, Directeur général

Membres du Conseil de surveillance

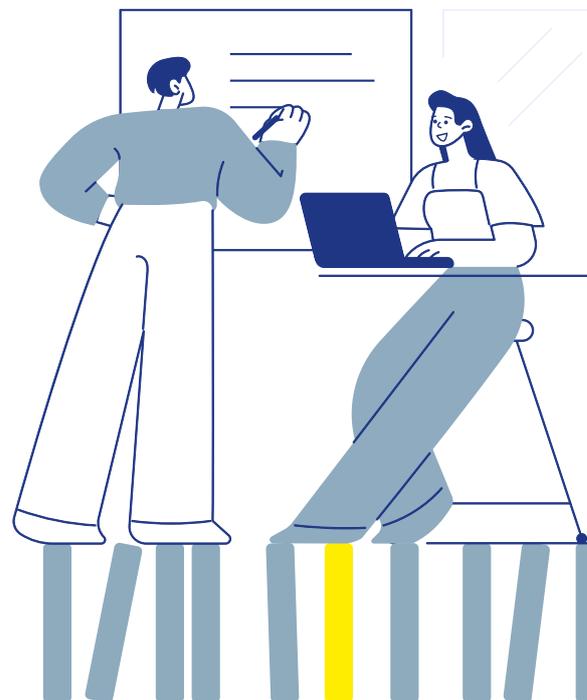
- > Hubert CHICOU, Président
- > Bruno PATINO, Président d'ARTE
- > Matthieu GUIGNARD, Secrétaire général délégué
aux œuvres de la Congrégation des Augustins de l'Assomption
- > Congrégation des Augustins de l'Assomption,
représentée par Fabien LEJEUSNE, Provincial d'Europe
- > Vincent CABANAC, Religieux assomptionniste
- > Christian LAMOLINERIE, Conseil auprès de dirigeants d'entreprises
- > Dominique QUINIO, Présidente d'honneur des semaines sociales de France
- > Thérèse LEBRUN, Présidente, Recteur délégué Université Catholique de Lille
- > Zoé VANDERMERSH, Religieuse Oblate de l'Assomption
- > Nicolas PETIT, Dirigeant d'entreprise et Professeur affilié à l'Université Paris
Science Lettre (PSL) et au sein de l'École des Mines de Paris - PSL
- > Véronique BOUSCAYROL, Économiste du diocèse de Lyon
- > Justine COUTARD, Directrice de l'aéroport Paris-Orly

Président d'honneur

- > Bruno FRAPPAT

Représentants du Comité social et économique

- > Laurent de BOISSIEU - CFDT
- > Bruno ARBRESU - CGT
- > Raphaël CHEMIN - CFTC
- > Patricia RICHET - SNJ
- > Florence DENIS - CSN CFE CGC



Rapport annuel

Rédaction : Muriel Huot & Sophie Lefevre - Direction financière
Coordination : Claire Ferrand - Communication interne et institutionnelle

Déclaration de performance extra-financière

Rédaction : Emmanuelle Bathias - Audit interne
Coordination : Claire Ferrand - Communication interne et institutionnelle

Conception graphique, mise en page et impression

AGENCEZEBRA.COM

Ce document est imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement.



18, rue Barbès
92128 Montrouge Cedex

www.groupebayard.com

